



SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Rapport d'activité 2025



© SID Station de pompage de Papelissier Bas à Chatuzange-le-Goubet
Chantier 2025/2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ GÉNÉRAL

ANNEXES PAR TERRITOIRE (sur demande)

SOMMAIRE

FAITS MARQUANTS	5
CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES	5
PRÉLÈVEMENTS DANS LE RHÔNE	5
SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	6
SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE GESTION QUANTITATIVE CONCERTÉE DE LA RESSOURCE EN EAU À DESTINATION DE L'AGRICULTURE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME	7
RENCONTRE AVEC MADAME LA PRÉFÈTE	8
FIN DU DISPOSITIF ARENH	8
1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS.....	9
1.1 COMPÉTENCES ET PÉRIMÈTRE DU SID	9
1.2 LE COMITÉ SYNDICAL ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'EXPLOITATION.....	10
1.2.1 Les délégués communaux	10
1.2.2 Les délégués au comité syndical du S.I.D. et au conseil d'administration de la régie du SID.....	10
1.2.3 Les réunions du comité syndical du SID et du conseil d'administration de la régie du SID.....	12
1.3 PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	13
1.4 BUREAU ET COMITE DIRECTEUR DE LA REGIE DU SID	13
1.5 COMMISSIONS	14
1.6 REPRESENTANTS DU SID DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS	14
2- GESTION	15
2.1 GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	15
2.2 GESTION EN REGIE DIRECTE.....	15
2.3 RESSOURCES HUMAINES.....	16
2.2.1 Organigramme.....	16
2.2.2 Statut du personnel	16

2.2.3 Evolution des effectifs	17
2.2.4 Délégués du personnel	18
2.2.5 Absences.....	18
2.2.6 document unique d'évaluation des risques professionnels	18
2.2.7 formation.....	18
3- LES RESULTATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2025 – budget principal	19
3.1 SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025	19
3.1.1 Section de fonctionnement	19
3.1.2 Section d'Investissement.....	21
3.1.3 Résultat de l'exercice	22
3.2 ETAT DE LA DETTE	23
3.3 ETAT DU RECOUVREMENT	24
4- LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2025 – budget PHOTOVOLTAÏQUE.....	24
4.1 RECETTES 2025.....	24
4.2 DÉPENSES 2025	25
4.3 RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	25
5- LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS PAR LE SID EN 2025	25
6- RENDEMENT DES RÉSEAUX PRESSION	28
7- PERSPECTIVES ET PROJETS DU SID	29
6.1 RECONVERSION DU RESEAU GRAVITAIRE DU TRICASTIN EN RESEAU SOUS PRESSION	29
6.2 HAUTS DE PROVENCE RHODANIENNE (HPR).....	33
6.3 SUBSTITUTION DES PRELEVEMENTS EN MOLASSE SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA VEAUNE, L'HERBASSE, LA JOYEUSE ET LA SAVASSE	35
6.4 ETUDE DE SOLUTION DE STOCKAGE SUR LE TERRITOIRE DE CREST SUD	36
6.6 TRAVAUX SUR LES OUVRAGES CLASSES AU TITRE DE LA SECURITE PUBLIQUE : BARRAGE D'AUBERIVES EN ROYANS ET CANAL DE LA BOURNE	38
6.7 PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES	42
6.8 TRANSFERT DES CANAUX DE LA BOURNE ET DU TRICASTIN PAR L'ETAT AU SID	46
8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS	48
8 - ACTIVITES ANNEXES DU S.I.D.	49
CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES DU SID	50

FAITS MARQUANTS

CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Le département de la Drôme a connu un printemps pluvieux mais a été touché par des épisodes de chaleur intense, notamment en août 2025. L'été 2025 a été, à l'échelle française, le deuxième plus chaud depuis presque 80 ans, avec 27 jours de très fortes chaleur.

Les premiers arrêtés sécheresse ont été pris début juillet sur le bassin versant de la Galaure et la Drôme des collines (eaux superficielles uniquement) qui sont alors passés en alerte, puis en alerte renforcée au 14 août.

Le niveau alerte a été activé le 14 août sur les eaux souterraines de la Galaure et de la Drôme des collines.

Sur le bassin versant de la Drôme, lors du comité ressource en eau fin juillet, les services de l'Etat ont considéré que seule la vigilance s'imposait pour les eaux superficielles du bassin versant de la Drôme.

Cela a conduit les irrigants individuels du bassin versant à poursuivre leurs prélèvements mais le SID, pour sa part, a dû les cesser au seuil SMARD, où le débit réservé (1,9 m3/s) était atteint, le 6 août. Une dérogation au débit réservé a été demandée auprès des services de l'Etat le même jour. Le bureau de la CLE s'est réuni le 11 août et a émis un avis favorable envoyé aux services de l'Etat le 12 août. Cela a donné lieu à un arrêté notifié le 13 août en fin de matinée au SID, pour une modulation du débit réservé (1,5 m3/s) au droit du seuil SMARD jusqu'au 15 août, soit 2 journées et demi de réouverture.

Le bassin de la Drôme est passé en alerte le 14 août seulement.

La consommation d'eau d'irrigation de la saison est restée bien en deçà de celle de 2022 (-28%), mais en hausse de 40% par rapport à 2024.

TERRITOIRE	2021	2022	2023	2024	2025	évol 25/24 %
BOURNE-VALENTINOIS	16 022 468	32 357 018	22 573 189	17 036 648	24 366 818	43,0
DROME NORD	1 567 944	3 501 072	1 979 201	1 322 098	1 787 937	35,2
HERMITAGE	272 274	1 061 936	537 721	303 842	546 683	79,9
MARSANNE-VALDAINE	8 115 431	14 900 613	11 073 769	8 086 092	10 250 627	26,8
PLAINE DE ROMANS	1 353 789	4 072 710	2 040 723	1 825 523	2 741 325	50,2
SUD	1 104 288	1 367 062	1 253 651	851 673	967 420	13,6
VAL DE DROME	3 327 400	6 634 231	5 504 840	3 308 156	5 172 774	56,4
VALLOIRE-HERBASSE	1 309 635	2 945 525	1 572 824	1 294 277	2 047 449	58,2
Total	33 073 229	66 840 167	46 535 918	34 028 309	47 881 033	40,7
ETOILE-LIVRON	2 188 119	5 114 675	3 749 145	2 409 717	3 362 791	39,6
Total général	35 261 348	71 954 842	50 285 063	36 438 026	51 243 824	40,6

PRÉLÈVEMENTS DANS LE RHÔNE

Dans le cadre de l'instruction des demandes de reconnaissance d'antériorité faites par le SID au titre de l'article R214-53 du Code de l'Environnement pour des ouvrages antérieurs à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2003, de nombreux échanges ont eu lieu entre 2023 et 2025 entre le SID, la DREAL et la DDT 26.

Initialement, les services de l'Etat voulaient imposer au SID des volumes mensuels pour les prélèvements du 1^{er} mars au 31 octobre, ne tenant aucun compte des nécessités et de la réalité constatée au fil des saisons.

Suite à ces échanges, un arrêté préfectoral a été pris en date du 16 juillet 2025. La fixation de volumes mensuels de prélèvements a été abandonnée, au profit d'un volume annuel basé sur notre historique de consommation, assorti d'un volume à l'étiage :

	volume annuel autorisé**	dont plafond étiage 1er juillet au 31 octobre
DACHET	8 400 000	5 079 750
MARSANNE	11 051 000	5 959 622
MENURET	1 531 000	804 706
COMBEAUX	620 000	377 195
CHAFFIT	1 435 000	796 341
PLANCELLE 2*	7 748 000	4 236 156
LES ROCHES	4 903 000	2 707 685
CHAMILLET	1 303 000	765 000
ECHARAVELLES	5 821 000	3 185 581
RICHARDINS*	261 000	127 810
LES ILES	1 503 000	824 815
PETITS ROBINS	823 000	813 300
TOTAL	45 399 000	25 677 961

* du 1^{er} mars au 31 octobre.

Des dérogations sont possibles par ouvrage, pour faire face à des défaillances ou des substitutions en cas de sécheresse sur des bassins en déficit et en crise. Les substitutions sont autorisées dans la limite de 50% du volume autorisé par station au sein d'une même masse d'eau, avec un maintien du volume global par masse d'eau.

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT AVEC LA COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE

Le 30 juillet 2025, le Président du SID a signé un contrat de partenariat financier entre CNR et le SID au titre des ouvrages Domaniaux, le Canal de la Bourne et le Canal de Tricastin.

Des travaux de modernisation et de remise en état des ouvrages et réseaux d'irrigation sont nécessaires, aussi, à la demande de l'Etat, ces travaux sont réalisés par le SID avec le soutien financier de CNR.

Le SID a ainsi pu entreprendre la rénovation de plusieurs ouvrages appartenant au domaine public de l'Etat. Les travaux portent d'une part, sur la rénovation du système d'irrigation du Tricastin et d'autre part sur la rénovation du canal de la Bourne.

Ces projets s'inscrivent dans le schéma directeur couvrant la période 2023-2041 en application de l'article 2 du cahier des charges général de la concession CNR et précisement l'accompagnement en matière d'irrigation durable en agriculture.

Dans le cadre de la prolongation de la concession de CNR, les deux 1ers plans 5 Rhône, soit entre mars 2022 et mars 2033, pourront accompagner financièrement les travaux liés la rénovation du système d'irrigation du Tricastin et d'autre part la rénovation du canal de la Bourne.

C'est à ce titre que CNR intervient financièrement dans la limite d'un montant global et forfaitaire de 8 millions d'euros au titre des travaux de modernisation sur les canaux de la Bourne et Tricastin. Une avance de 2 M€ a été versée dès septembre 2025.

Nous pouvons d'ores et déjà constater l'effet levier de ce partenariat financier, qui a permis de réaliser cette année 1,6 million d'euros de travaux sur le Canal de la Bourne.

SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE GESTION QUANTITATIVE CONCERTÉE DE LA RESSOURCE EN EAU À DESTINATION DE L'AGRICULTURE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Le 6 novembre 2025, sur le site de la réserve de Choméane à Divajeu, le Président du SID a signé l'accord-cadre 2025-2030 aux côtés de l'Etat, représenté par Mme Simonin, sous-préfète de l'arrondissement de Die, l'Agence de l'Eau, le Département de la Drôme, la Chambre d'Agriculture de la Drôme et l'Association Drômoise des Agriculteurs en Réseaux d'Irrigation Individuels (ADARII).



© SID

Cet accord-cadre s'inscrit dans la continuité des précédents accords-cadres dont le premier a été signé en 2002. Il a pour objet de diminuer les pressions sur la ressource en eau - principalement les secteurs déficitaires – tout en pérennisant l'agriculture au sein du département de la Drôme.

Il se concentre sur 5 axes :

1. Agir sur l'usage agricole pour consommer moins d'eau.
2. Optimiser l'utilisation des ressources en eau : substitution et infiltration.
3. Agir sur la gouvernance en facilitant la mise place des PTGE et faciliter l'émergence des projets.
4. Partager les connaissances, informer et sensibiliser.
5. Penser nos territoires de demain dans un contexte de changement climatique.

Il est complémentaire des actions portées par les structures porteuses des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et par les EPCI engagés dans des démarches de Plans Territoriaux de Gestion des Eaux (PTGE).

SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Siège Administratif : 23, rue des Tilleuls – 26120 MONTELIER

Tél : 04.75.58.75.55 <https://www.syndicat-irrigation-dromois.fr>

Ainsi, les signataires du présent accord cadre s'engagent à favoriser la mise en commun des actions engagées par l'ensemble des acteurs sur l'ensemble du département.

Les actions prioritaires sur lesquelles le SID s'est engagé sont :

1. La modernisation du canal du Tricastin,
2. Les suites à donner à l'étude prospective sur le Canal de la Bourne
3. La recherche de solutions de substitution :
 - sur la Galaure et la Drôme des collines : à partir de l'eau de l'Isère ou du Rhône
 - sur le bassin versant de la Drôme : projet de stockage sur Crest Sud

RENCONTRE AVEC MADAME LA PRÉFÈTE

Madame la Préfète est venue à notre rencontre au siège du SID à Montélier le 24 novembre 2025.

Nous avons pu lui présenter notre structure et évoquer avec elle 3 sujets d'importance :

- la baisse des volumes prélevables sur les bassins versants de la Galaure et de la Drôme des Collines,
- le projet de stockage hivernal sur Crest Sud
- le projet Hauts de Provence Rhodanienne

FIN DU DISPOSITIF ARENH

La fin de l'année 2025 est également marquée par la disparition de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), dispositif en vigueur depuis 2010 et définitivement supprimé au 31 décembre. Cette évolution nous oblige désormais à nous approvisionner intégralement à prix de marché.

Un dispositif de protection des consommateurs a été mis en place par l'Etat. Ce dispositif, le versement nucléaire universel (VNU), qui est censé remplacer l'ARENH, ne sera avantageux pour nous que si le prix de vente de l'électricité par EDF sur les marchés augmente très sensiblement.

Le VNU prévoit une captation et une redistribution a posteriori, aux consommateurs, des revenus qu'EDF tire de la vente de sa production nucléaire. Le mécanisme prend la forme d'une taxe, à hauteur de 50 % des recettes du producteur excédant un premier seuil dit « de taxation », et 90 % des revenus excédant un second seuil dit « d'écèlement ».

Le premier seuil se situe à 78 €/MWh et le second à 110 €/MWh. Ces seuils dépendent notamment de l'évaluation des coûts du nucléaire, qui sera établie par la CRE tous les 3 ans. Ils seront fixés par décrets.

Officiellement, le VNU entre en vigueur le 1er janvier 2026. Néanmoins, il n'est effectif que si les seuils de taxation sont atteints (78 €/MWh puis 110 €/MWh). La CRE avait estimé les revenus du parc nucléaire historique à environ 66,08 €/MWh pour 2026, donc en dessous du seuil de 78 €/MWh. L'arrêté du 27 mars 2026 a donc fixé la minoration VNU à 0 €/MWh pour 2026.

Nous savons donc d'ores et déjà que le SID ne bénéficiera donc pas de ce dispositif en 2026.

1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

1.1 COMPÉTENCES ET PÉRIMÈTRE DU SID

Les arrêtés inter-préfectoraux des départements de l'Isère et de la Drôme du 11/12/2012, 27/05/2013, 11/05/2015 ont créé le Syndicat d'Irrigation Drômois.

L'arrêté inter-préfectoral des départements de l'Isère et de la Drôme du 20 septembre 2021 a modifié les statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois afin de prendre en compte l'adresse du nouveau siège du SID à Montélier et l'adhésion des communes de Saôu, La Répara-Auriples et Autichamp.

Le périmètre regroupe désormais 126 communes des départements de la Drôme et de l'Isère.

Le SID assure :

- l'exploitation des installations d'irrigation collective (canaux, retenues, barrages, stations de pompage, réseaux et autres ouvrages annexes apportés ou présents sur le territoire des collectivités membres du S.I.D),
- l'exploitation de centrales hydroélectriques et la production d'électricité,
- la gestion administrative, juridique, comptable du syndicat,
- la construction de nouveaux équipements pour l'irrigation ou la production électricité,
- des prestations de gestion administratives et/ou techniques pour le compte d'autres structures collectives ayant pour objet principal l'irrigation (Associations Syndicales Autorisées, Associations Foncières Rurales, etc.).

Au sein du SID, les communes sont regroupées en « Territoires » en fonction des ressources en eau et des réseaux d'irrigation les alimentant :

- Territoire de Drôme Nord
- Territoire de Valloire-Herbasse
- Territoire de l'Hermitage
- Territoire de la Plaine de Romans
- Territoire Bourne/Valentinois
- Territoire du Val de Drôme
- Territoire d'Etoile/Livron
- Territoire de la Valdaine (Marsanne-Montélimar)
- Territoire du Sud

Le SID permet de regrouper et mutualiser les compétences pour gérer au mieux l'ensemble de l'irrigation collective. Son rôle est d'exploiter et de gérer l'irrigation pour plus de 15 000 clients, en s'adaptant aux besoins agricoles, tout en restant dans le cadre de la loi sur l'eau.

Il maintient des relations étroites avec les Organismes Uniques des Gestion Collective des prélèvements d'eau à usage agricole sur les bassins versants de rivières Classés en Zone de Répartition des eaux (ZRE) : OUGC par la chambre d'agriculture de la Drôme et la chambre d'agriculture de l'Isère.

Le SID réalise les travaux nécessaires pour utiliser au mieux la ressource en eau dans le respect de tous les utilisateurs. Il pérennise une tradition d'irrigation dans le département (ex : la Bourne irrigue la plaine de Valence depuis 1884) afin d'envisager l'avenir pour une agriculture dynamique et compétitive.

A ce jour le SID gère :

- 107 stations de pompage d'eau
- 106 Km de canaux d'irrigation
- 2 centrales de production hydroélectrique
- 1 barrage sur la rivière Bourne (hauteur 12 m)
- 1 réserve de 700 000 m³
- 2000 Km de réseaux de distribution sous pression

1.2 LE COMITÉ SYNDICAL ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'EXPLOITATION

1.2.1 LES DELEGUES COMMUNAUX

Chaque commune désigne 1 délégué (et 1 suppléant) pour la représenter au S.I.D. soit un total de 123 délégués.

1.2.2 LES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU S.I.D. ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU SID

En application des statuts du S.I.D., les délégués communaux se réunissent au sein de chaque territoire pour désigner leur représentant au comité syndical du S.I.D. (organe délibérant de la collectivité).

Chaque territoire est représenté, quelle que soit sa surface irriguée par 2 délégués et au-delà de 1 000 ha par un délégué supplémentaire par tranche de 1 000 ha.

Nom du Territoire	Communes membres	Surface souscrite au 01/01/2019	Nb de délégués communaux	Nb de délégués au SID
Bourne-Valentinois	ALIXAN, BARCELONNE, BEAUMONT-LES-VALENCE, BEAUREGARD-BARET, BESAYES, BOURG-DE-PEAGE, BOURG-LES-VALENCE, CHABEUIL, CHARPEY, CHATEAUDOUBLE, CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, CHATUZANGE-LE-GOUBET, EYMEUX, GRANGES-LES-BEAUMONT, HOSTUN, JAILLANS, LA BAUME CORNILLANE, LA BAUME D'HOSTUN, MALISSARD, MARCHES, MONTELEGER, MONTELIER, MONTMEYRAN, MONTVENDRE, OURCHES, PEYRUS, PORTES-LES-VALENCE, SAINT-BARDOUX, SAINT-MARCEL-LES-VALENCE, SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS, SAINT-VINCENT-LA-COMMANDERIE, UPIE, VALENCE	10 933 ha	33	11
Etoile – Livron	ETOILE-SUR-RHONE, LIVRON-SUR-DROME	1 900 ha	2	2
Drôme Nord	ALBON*, ANDANCETTE, ANNEYRON*, BEAUSEMBLANT* BOUGE-CHAMBALUD (38), SAINT-RAMBERT-D'ALBON	1 131 ha	6	2
Herbasse - Valloire	ALBON*, ANNEYRON*, ARTHEMONAY, BATHERNAY BEAUSEMBLANT*, BREN, CHARMES-SUR-L'HERBASSE, CHATEAUNEUF-DE-GALAURE, CHAVANNES, CLAVEYSON, CREPOL, HAUTERIVES, LA MOTTE-DE-GALAURE, LAVEYRON, MARGES, MARSAN, MONTCHENU, SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINT-MARTIN-D'AOUT, SAINT-UZE	1 062 ha	21 (dont 3 communes * également sur Drôme Nord)	2
Hermitage	CHANTEMERLE-LES-BLES, CROZES-HERMITAGE, EROME, GERVANS, LARNAGE, MERCUROL-VEAUNES, SERVES-SUR-RHONE	476 ha	7	2
Plaine de Romans	CHATILLON-SAINT-JEAN, GENISSIEUX, GEYSSANS, MOURS-SAINT-EUSEBE, PARNANS, PEYRINS, SAINT-LATTIER (38), SAINT-PAUL-LES-ROMANS, TRIORS	1 914 ha	9	2
Val de Drôme	ALLEX, AUTICHAMP, CHABRILLAN, CLIOUSCLAT, CREST, DIVAJEU, EURRE, GRANE, LA REPARA-AURIPLES, LORIOLE-SUR-DROME, MONTOISON, SAOU, VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE	1 950 ha	13	2
Valdaine – Marsanne	ALLAN, BONLIEU-SUR-ROUBION, CHAROLS, CHATEAUNEUF-DU-RHONE, CLEON D'ANDRAN, CONDILLAC, ESPELUCHE, LA BATIE-ROLLAND, LA BEGUDE DE MAZENC, LA COUCOURDE,	4 495 ha	29	5

SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Siège Administratif : 23, rue des Tilleuls – 26120 MONTELIER

Tél : 04.75.58.75.55 <https://www.syndicat-irrigation-dromois.fr>

	LA LAUPIE, LA TOUCHE, LES TOURRETTES, MALATAVERNE, MANAS, MARSANNE, MONTBOUCHER-SUR-JABRON, MONTELIMAR, PONT-DE-BARRET, PORTES-EN-VALDAINE, PUYGIRON, PUY-SAINT-MARTIN, ROCHEFORT-EN-VALDAINE, ROYNAC, SAINT-GERVAIS-SUR-ROUBION, SAINT-MARCEL-LES-SAUZET, SALETES, SAUZET, SAVASSE			
Sud	CLANSAYES, DONZERE, LA GARDE-ADHEMAR, LES GRANGES-GONTARDES, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, SAINT-RESTITUT, SOLERIEUX, SUZE-LA-ROUSSE, VALAURIE	817 ha	9	2
Total		24 678 ha	126	30

Les représentants extérieurs au conseil d'administration de la régie du SID sont :

2 représentants de la Chambre d'Agriculture de la Drôme :

- Monsieur Jean-Pierre ROYANNEZ
- Monsieur Jean-Michel COTTE

4 représentants des usagers professionnels :

- Monsieur Paul DESPESSE
- Monsieur Christian FOREST
- Monsieur Thierry MOMMEE
- Monsieur Emmanuel GREGOIRE

2 représentants des usagers non professionnels :

- Monsieur Jean-Paul CROUZET
- Monsieur Christian ESTEVES

1 représentant des communes du Royans :

- Monsieur Emmanuel MICOLOD

3 experts en irrigation dans le périmètre des communes membres :

- Monsieur Léo CHOVIN
- Monsieur Guy LUNEAU
- Monsieur Jean CHANAS

Conformément aux statuts du SID, le comité syndical se réunit :

- ⇒ En formation élargie (avec les personnes extérieures) chaque fois que le comité d'administration de la régie aurait eu vocation à donner un avis :
 - ✓ organisation générale des services,
 - ✓ vote du budget,
 - ✓ vote des tarifs du service,
 - ✓ et toute question relative au fonctionnement de la régie,
- ⇒ En formation restreinte (sans les personnes extérieures) chaque fois que le comité d'administration de la régie n'avait pas d'avis à donner et notamment :
 - ✓ désignation de la directrice ou du directeur,
 - ✓ élection du (de la) président(e) et des vice-président(e)s,
 - ✓ modification des statuts du syndicat,
 - ✓ composition du comité syndical,
 - ✓ désignation des membres extérieurs,

1.2.3 LES REUNIONS DU COMITE SYNDICAL DU SID ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE DU SID

4 réunions ont eu lieu en 2025. Les délibérations prises ont été les suivantes :

date	libellé
28/01/2025	Participation obligatoire au financement de la prévoyance – Maintien de salaire des agents publics
28/01/2025	Rapport sur les orientations budgétaires 2025
28/01/2025	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024
28/01/2025	Tarification pour 2025 des usagers non professionnels
28/01/2025	Tarif 2025 HT Professionnels et Communes – Territoire Bourne Valentinois
28/01/2025	Tarif 2025 HT Professionnels et Communes – Territoire Val de Drôme
28/01/2025	Tarif 2025 HT Professionnels et Communes – Territoire Valdaine - Territoire Sud
28/01/2025	Tarif 2025 HT Professionnels et Communes – Territoires Plaine de Romans, Drôme Nord, Valloire-Herbasse, Hermitage
28/01/2025	Tarif 2025 Délégataire – Territoire Etoile-Livron
28/01/2025	Tarif 2025 HT – Réseaux gravitaires
28/01/2025	Tarification 2025 – Prestations main d'œuvre
28/01/2025	Tarification des missions administratives et techniques 2025
28/01/2025	Renouvellement de la carte achat du SID
28/01/2025	Cession d'une parcelle à M. Lebrun
11/03/2025	Approbation du BP 2025 – Budget Principal
11/03/2025	Constitution de provision
11/03/2025	Avance consentie par le Budget Principal au Budget annexe photovoltaïque
11/03/2025	Approbation du BP 2025 – Budget annexe photovoltaïque
11/03/2025	Versement subvention Groupement d'Entraide
11/03/2025	Adhésion à la convention unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme
11/03/2025	Acquisition d'un terrain à la SCI de Clairivaux en vue de la réalisation d'un ouvrage de délestage sortie Galerie Odier lieu-dit Clairivaux d'une longueur de 130 mètres cadastrée D325
11/03/2025	Lancement de la consultation par Appel d'Offres ouvert pour la fourniture d'électricité
11/03/2025	Lancement de la consultation par Appel d'Offres ouvert pour le Marché Public d'assurances 2026-2029
01/07/2025	Programmation pluriannuelle des investissements du SID pour 2026-2035
01/07/2025	Participation à l'investissement des irrigants professionnels ou non professionnels
01/07/2025	Modification des conditions générales de vente
01/07/2025	Financement de l'animation du projet HPR
01/07/2025	Terrain du surpresseur de Montvendre
01/07/2025	Subvention au Syndicat mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ)
01/07/2025	Décision modificative n° 1 du budget principal
01/07/2025	Attribution du marché de fourniture d'électricité 2026-2029
01/07/2025	Attribution du marché d'assurances 2026-2030
14/10/2025	Renforcement du tunnel du Mas - Demande de subvention

14/10/2025	Financement des travaux de continuité écologique du canal de la Lyonne
14/10/2025	Quotas de consommation 2025
14/10/2025	Affectation de la parcelle section AE n°23 commune de Malissard au service public de l'irrigation
14/10/2025	Acquisition d'une partie d'une parcelle à Chabeuil auprès de M. et Mme Noyerie
14/10/2025	Acquisition d'une parcelle à Montvendre auprès de Mme Frédérique Moulin
14/10/2025	Désignation d'un représentant au sein de la clé du SAGE du Lez
14/10/2025	Décision modificative n° 2 - Budget principal
14/10/2025	Admissions en non-valeur
14/10/2025	Comptabilité analytique 2024 du SID
14/10/2025	Rapport d'activité 2024 du SID
14/10/2025	Avis consultatif sur le nouveau projet de SAGE Drôme

1.3 PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

Le S.I.D. est représenté par son Président et 6 vice-Présidents élus le 18 septembre 2020 :

M Bernard VALLON : Président

1^{er} Vice Présidente : Mme VIAL Anne Claire: Grands projets structurants

2^{ème} Vice Président : M ROCH Gérard : Gestion des finances

3^{ème} Vice Président : M GARIN Maryannick : Gestion des ressources humaines

4^{ème} Vice Président : M GRANGEON Philippe : Marchés publics et achats

5^{ème} Vice Président : M TRAVERSIER Richard : Exploitation et relations irrigants

6^{ème} Vice Président : M CHASTANG Jean Christophe : Gestion du foncier

1.4 BUREAU ET COMITE DIRECTEUR DE LA REGIE DU SID

Le bureau du SID est constitué de :

M Le Président : M Bernard VALLON

Les Vice-Présidents

Un représentant par territoire :

- Monsieur Luc ARMANET, *responsable du territoire de Drôme Nord*
- Monsieur Franck DOCHIER, *responsable du territoire de Valloire-Herbasse*
- Monsieur Nicolas FLANDIN, *responsable du territoire de l'Hermitage*
- Monsieur Ludwig BLANC, *responsable du territoire du Val de Drôme*
- Monsieur Sébastien MOURRAT, *responsable du territoire Plaine de Romans*

Il est élargi à 4 personnes extérieures membres du Conseil d'Administration de la Régie pour siéger en formation **de Comité Directeur de la Régie.**

- Monsieur Léo CHOVIN
- Monsieur Jean CHANAS
- Monsieur Guy LUNEAU
- Monsieur Jean-Paul CROUZET

1.5 COMMISSIONS

Composition de la commission d'appel d'offres :

M Bernard VALLON Président,

délégués titulaires : Monsieur Philippe GRANGEON, Monsieur Gérard ROCH, Madame Anne-Claire VIAL, Monsieur Stéphane HILAIRE, Monsieur Christian CHABERT

délégués suppléants : Monsieur Christian RAMAT, Monsieur Laurent TERRAIL , Madame Anaïs ROBERT, Monsieur Maryannick GARIN, Monsieur Ludwig BLANC

Composition de la commission de délégation de services publics :

M Bernard VALLON Président,

délégués titulaires : Monsieur Philippe GRANGEON, Monsieur Jean-Christophe CHASTANG, Monsieur Claude LAYS, Monsieur Nicolas FLANDIN, Monsieur Richard TRAVERSIER

délégués suppléants : Monsieur Christian RAMAT, Monsieur Laurent TERRAIL, Madame Anaïs ROBERT, Monsieur Maryannick GARIN, Monsieur Ludwig BLANC.

1.6 REPRESENTANTS DU SID DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

SAEML Rhône-Vallée : Monsieur Laurent TERRAIL

CLE du SAGE du Val de Drôme : Monsieur Ludwig BLANC

CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence : Madame Anne-Claire VIAL

CLE du SAGE Bièvre-Lies-Valloire : Monsieur Luc ARMANET

CLE du SAGE du Lez : Monsieur Maryannick GARIN

Représentants à l'OUGC :

Délégués titulaires : Monsieur Bernard VALLON, Madame Anne-Claire VIAL, Monsieur Gérard ROCH, Monsieur Maryannick GARIN, Monsieur Philippe GRANGEON, Monsieur Richard TRAVERSIER, Monsieur Jean-Christophe CHASTANG, Monsieur Ludwig BLANC, Monsieur Sébastien ROUSSIN, Monsieur Franck DOCHIER, Monsieur Georges DELOCHE, Monsieur Nicolas FLANDIN

Délégués suppléants : Monsieur Romuald-Davy DOUCIN, Monsieur Sébastien MOURRAT, Monsieur Claude LAYS

Les élus du SID ont participé de manière assidue aux réunions de ces différentes instances.

2- GESTION

La majeure partie des réseaux est désormais gérée en régie directe et il n'y a plus qu'un seul territoire géré par voie d'affermage.

2.1 GESTION EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Les réseaux du territoire d'Etoile-Livron sont gérés par la SAUR par un contrat qui prendra fin au 31 décembre 2029.

2.2 GESTION EN REGIE DIRECTE

Les autres territoires sont gérés en régie par les équipes du SID.

Les services du SID sont placés sous l'autorité d'une **Directrice générale** et organisés comme suit :

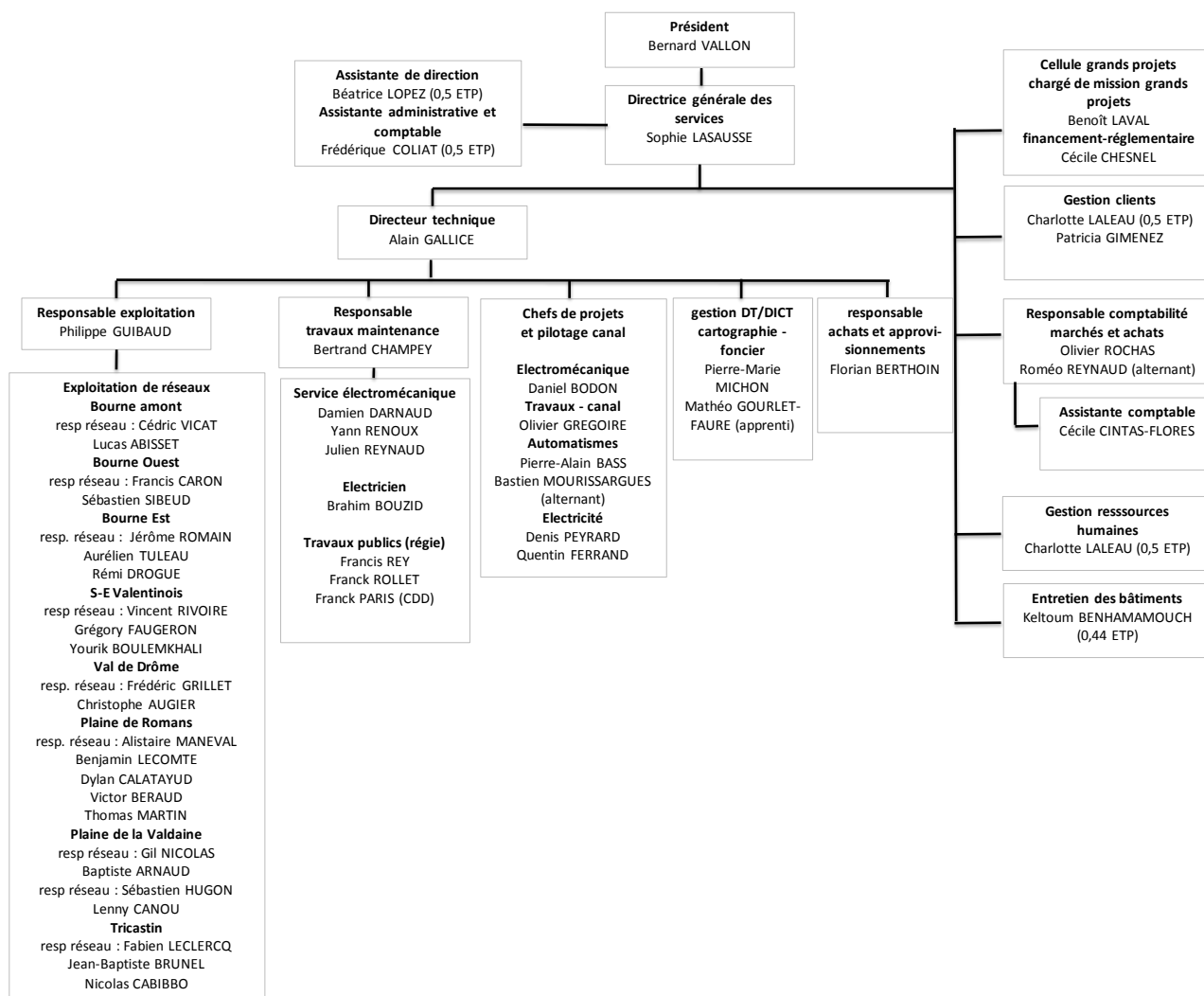
- Des **services supports** à caractère administratif : comptabilité, marchés, ressources humaines, gestion clientèle,
- Une cellule dédiée aux **grands projets**,

placés sous l'autorité directe de la direction générale,

- Une **direction exploitation**, encadrant les **services supports techniques** implantés au siège : maintenance et travaux, cartographie et foncier, achats et approvisionnements, 4 chefs de projet et 3 antennes d'exploitation placées sous l'autorité d'un responsable basé au siège :
 - **antenne "plaine de Valence"** implantée au siège assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés entre la rivière Isère et la Rivière Drôme,
 - **antenne "plaine de Romans"** implantée dans les locaux de St Paul Les Romans assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés au nord de la rivière Isère,
 - **antenne "plaine de la Valdaine"** implantée dans les locaux de Montboucher-sur-Jabron assurant l'exploitation des réseaux et les relations avec les irrigants situés au sud la Rivière Drôme.

2.3 RESSOURCES HUMAINES

2.2.1 ORGANIGRAMME



2.2.2 STATUT DU PERSONNEL

Au 1^{er} janvier 2025, l'effectif du S.I.D. comprend 49 salariés dont 48 en CDI ou fonctionnaires titulaires et 1 alternant.

Fin 2025, il comprend 49 salariés en CDI ou fonctionnaires, 1 salarié en CDD et 3 alternants.

Statut	Nb
Privé	44
Public (titulaires)	5

2.2.3 EVOLUTION DES EFFECTIFS

L'année 2025 nous a aussi conduits à accueillir de nouveaux salariés :

- Franck ROLLET, agent de maintenance travaux publics, recruté le 1^{er} février 2025, qui a remplacé Mathieu BELDA qui nous a quitté pour cause d'invalidité physique le 6 octobre 2025,
- Dylan CALATAYUD, recruté comme agent d'exploitation de réseau sur la Plaine de Romans à compter du 10 mars 2025 qui a remplacé Philippe SMANIOTTO parti en retraite le 31 mai 2025
- Frédérique COLIAT, recrutée en CDD comme assistante polyvalente depuis le 23 juin 2025, pour l'instant à mi-temps mais bientôt en CDI et à temps plein pour remplacer Béatrice LOPEZ, qui partira en retraite le 1^{er} avril prochain,
- Franck PARIS, recruté en CDD comme agent technique polyvalent au 1^{er} novembre 2025, pour faire face aux besoins des différents services,
- Quentin FERRAND, recruté comme chef de projets électricité au 1^{er} décembre 2025, pour faire face au départ en retraite de Denis PEYRARD le 1^{er} février 2026,

Les départs en retraite sont plus nombreux que les années précédentes et cela va se poursuivre dans les prochaines années, il va nous falloir, comme nous avons pu le faire en 2025, veiller à anticiper ces départs pour assurer une bonne transition. Cela va aussi nous conduire à reconsidérer l'organisation territoriale actuelle de l'exploitation.

Pour préparer l'avenir, nous misons également sur l'apprentissage.

Une mention particulière pour Lenny CANOU, qui a fait son apprentissage sur la Plaine de la Valdaine et que nous avons recruté en CDD le 1^{er} septembre 2025 agent d'exploitation de réseaux, puis en CDI le 1^{er} janvier 2026. C'est le 2^{ème} apprenti que nous recrutons ainsi.

L'alternance est d'ailleurs l'une des priorités du SID puisque nous avons également accueilli Roméo REYNAUD, qui fait son alternance de 3^{ème} année GEA Contrôle de gestion et pilotage de la performance depuis le 27 octobre 2025, auprès de la DGS,

Enfin d'autres alternants poursuivent en 2025-2026 leur cursus entamé au sein du SID :

- Bastien MOURISSARGUES, qui a choisi de poursuivre son alternance auprès de Pierre-Alain BASS dans le cadre de son Master Electronique, Energie électrique, Automatique, parcours Robotique.

Et

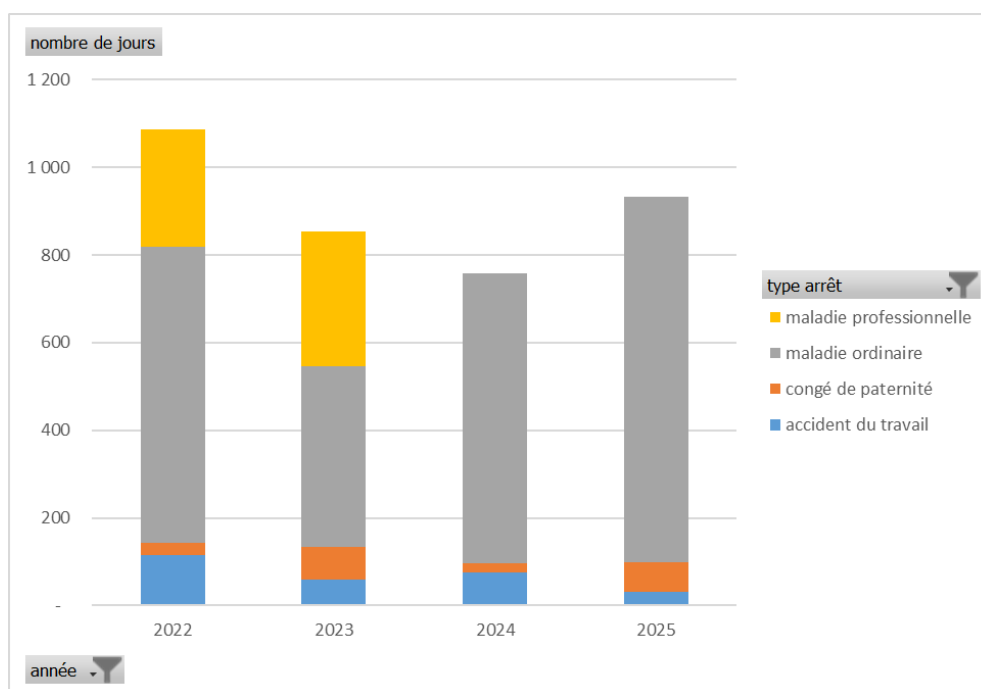
- Matteo GOURLET-FAURE qui effectue sa 2^{ème} année d'apprentissage de cartographe-géomètre auprès de Pierre-Marie MICHON.

2.2.4 DELEGUES DU PERSONNEL

Le CSE a été réuni une fois en 2025.

2.2.5 ABSENCES

L'absentéisme pour cause de maladie qui était en baisse depuis 3 ans, est reparti à la hausse. On peut toutefois constater que les efforts de prévention portent leurs fruits avec des accidents du travail en baisse.



2.2.6 DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le DUERP a été mis à jour en juin 2025.

2.2.7 FORMATION

14 salariés ont suivi au moins une formation en 2025 : habilitations électriques (initiales et recyclage), formation en électricité, prise de parole, logiciels métiers.

Au total, 269 h de formation ont été dispensées en 2025, pour un montant de 9.675 €.

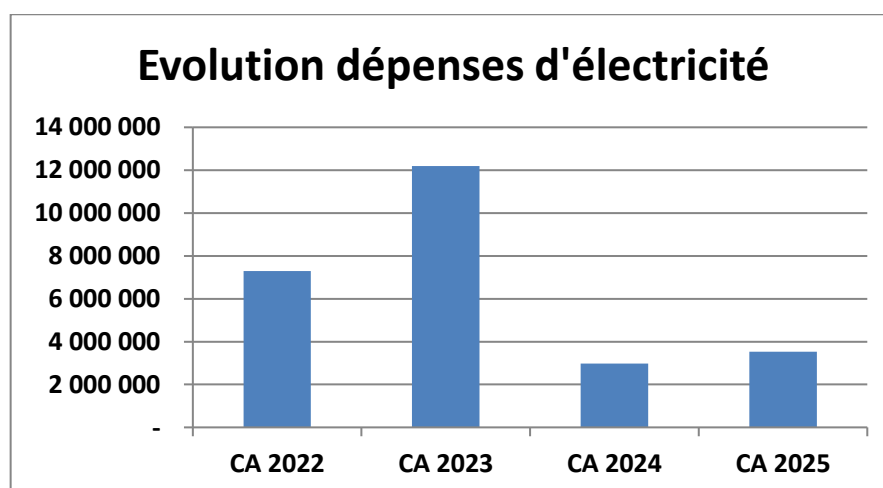
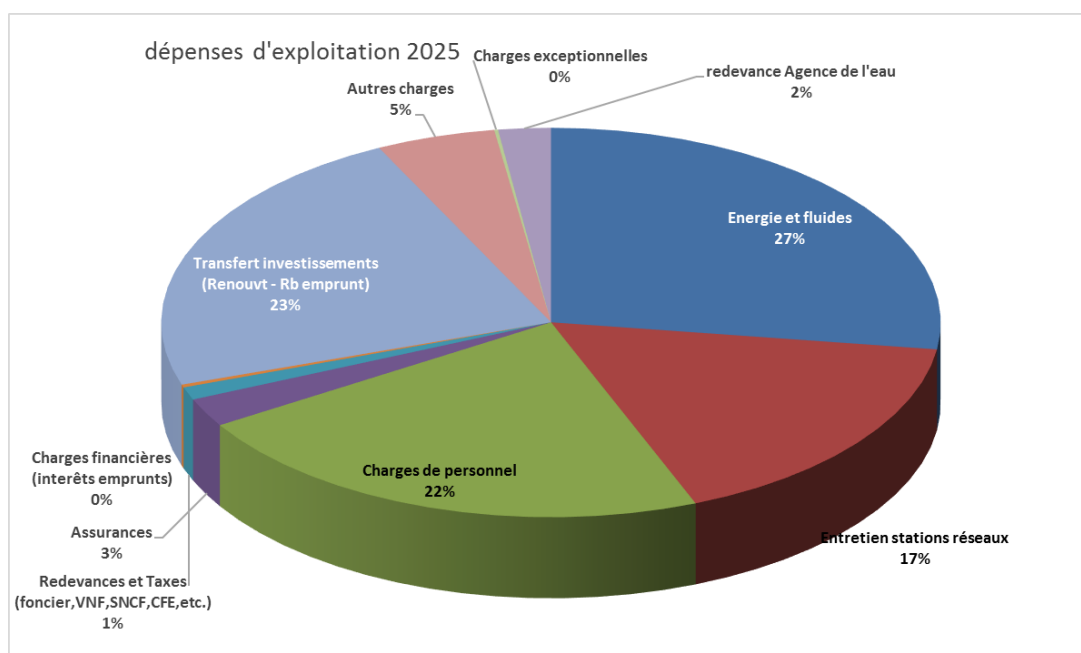
3- LES RESULTATS FINANCIERS DE L'ANNEE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

3.1 SYNTHESE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

3.1.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses se sont élevées à un peu plus de 13 M€, soit une hausse de 4,5%, liée surtout à l'électricité, ce qui est cohérent au vu de l'augmentation de consommation en 2025 par rapport à 2024 et à l'entretien des stations et réseaux.

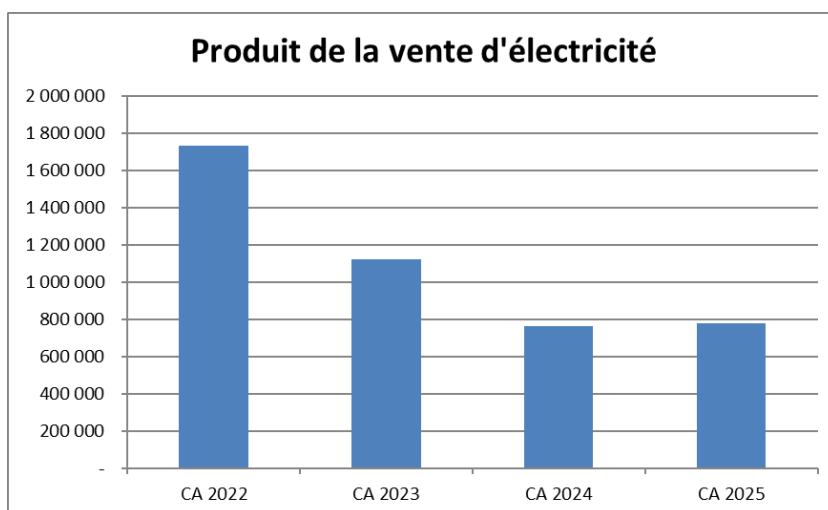
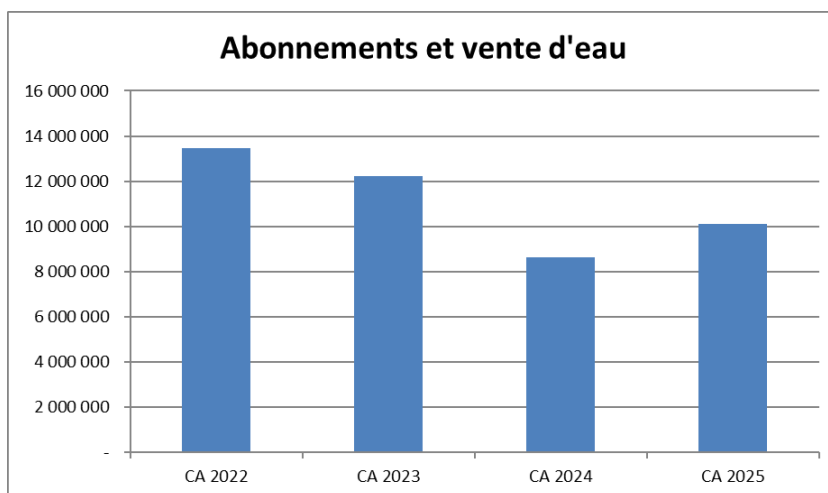
Les dépenses se répartissent comme suit :



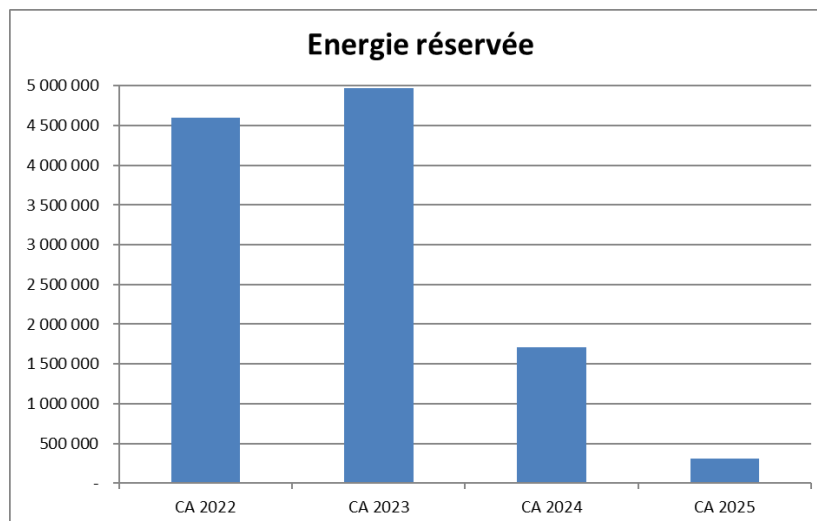
Les tarifs d'achat de l'électricité se sont maintenus à un niveau légèrement inférieur à 2024 : 38,92 €/MWh pour les C2/C3 contre 40,74 €/MWh en 2024.

Les recettes se sont élevées à 13,4 M€. Même si les recettes liées à la vente d'eau et d'hydroélectricité ont progressé, les recettes d'exploitation sont en baisse d'environ 10 % sous l'effet de :

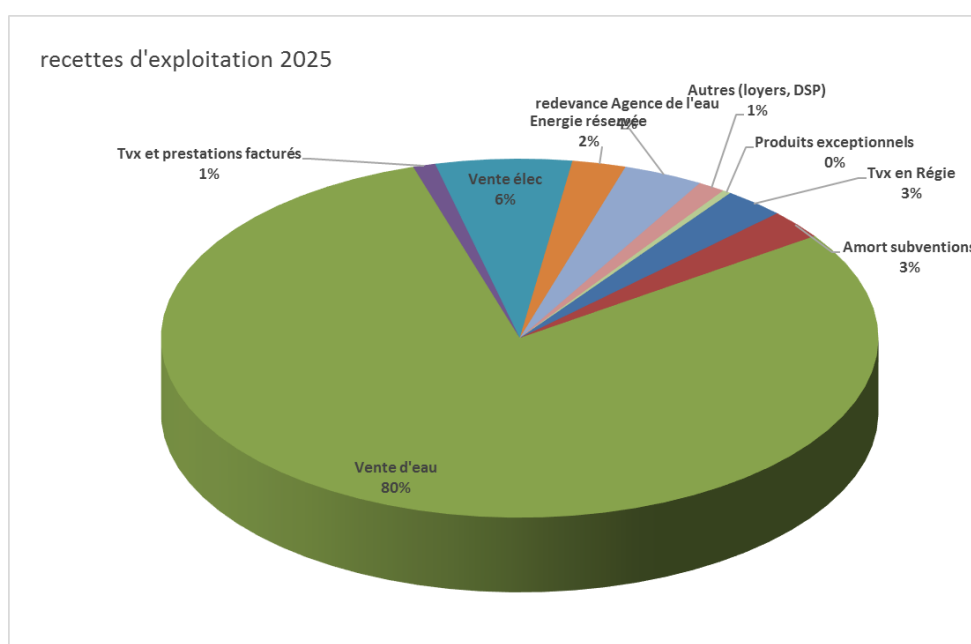
1. La baisse très importante du produit de l'énergie réservée (dont le montant est lié aux prix du marché avec un effet retard de l'ordre d'un an),
2. La fin des aides exceptionnelles de l'Etat au titre de l'énergie.



La production hydroélectrique, en baisse de 25% par rapport à l'année précédente, a été vendue à un prix moyen de 70,30 €/MWh contre 52,35€ en 2024.



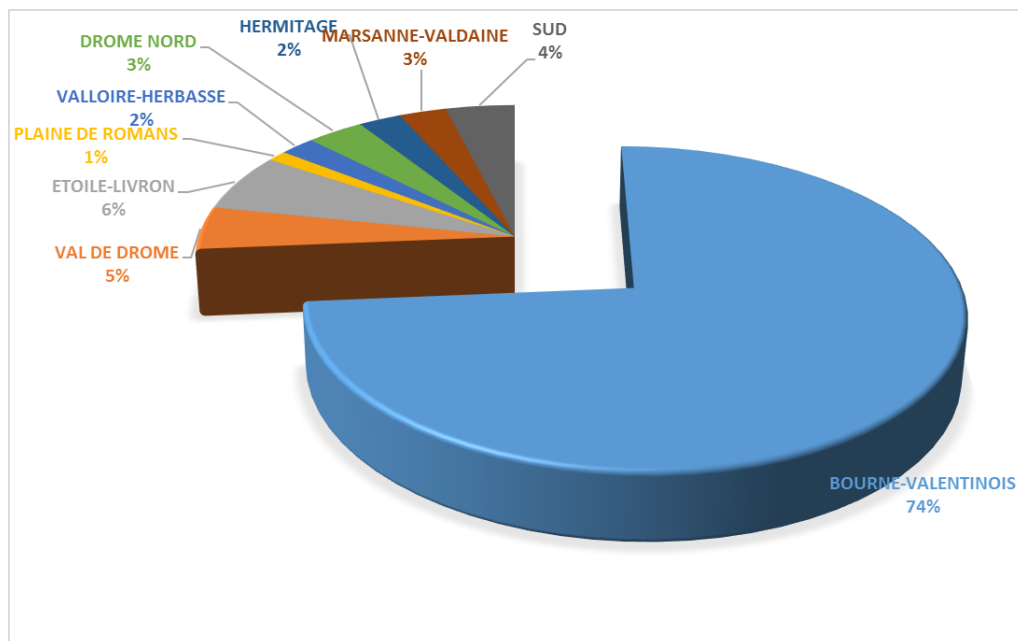
La répartition des recettes est la suivante :



3.1.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

5,2 M€ de travaux ont été réalisés et payés en 2025. 6 M€ sont encore engagés pour des travaux réalisés mais non encore facturés, des travaux à réaliser pendant l'intersaison 2025-2026 (notamment les travaux de réfection du canal de la Bourne), ou encore des opérations pluriannuelles (maîtrise d'œuvre de la reconversion du gravitaire du Tricastin en réseau sous pression).

Ces 5,2 M€ sont répartis entre les territoires comme suit :



Le territoire Bourne-Valentinois représente les $\frac{3}{4}$ des dépenses avec 3,8 M€ de dépenses, cela représente 63% des recettes de vente d'eau propres à ce territoire. 1,6 M€ ont été consacrés à la réfection du canal de la Bourne contre 600 K€ l'année précédente, ce qui illustre l'effet levier du soutien financier apporté par la Compagnie Nationale du Rhône, déjà évoqué dans les faits marquants de l'année.

En effet, le SID a encaissé 2,2 M€ de subventions, dont 2 M€ de la CNR au titre des travaux sur les ouvrages domaniaux de l'Etat. 2,3 M€ supplémentaires sont inscrits en restes à réaliser, il s'agit de subventions obtenues de l'Etat (2 M€ du fonds hydraulique agricole pour la station des Echaravelles et 300 K€ pour le canal de la Bourne).

L'exercice se solde en investissement par un résultat excédentaire de l'ordre de 2 M€ et un excédent cumulé de l'ordre de 15 M€.

3.1.3 RESULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 se solde de la manière suivante :

Résultat excédentaire d'exploitation :624.687,55 €

Dont plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :8.883,33 €

Résultat antérieur reporté :4.310.714,81 €

Résultat à affecter :4.935.402,36 €

Le Conseil a donc décidé d'affecter ce résultat comme suit :

Affectation en réserves R10648.883,33 €

Affectation en réserves R10681.000.000,00 €

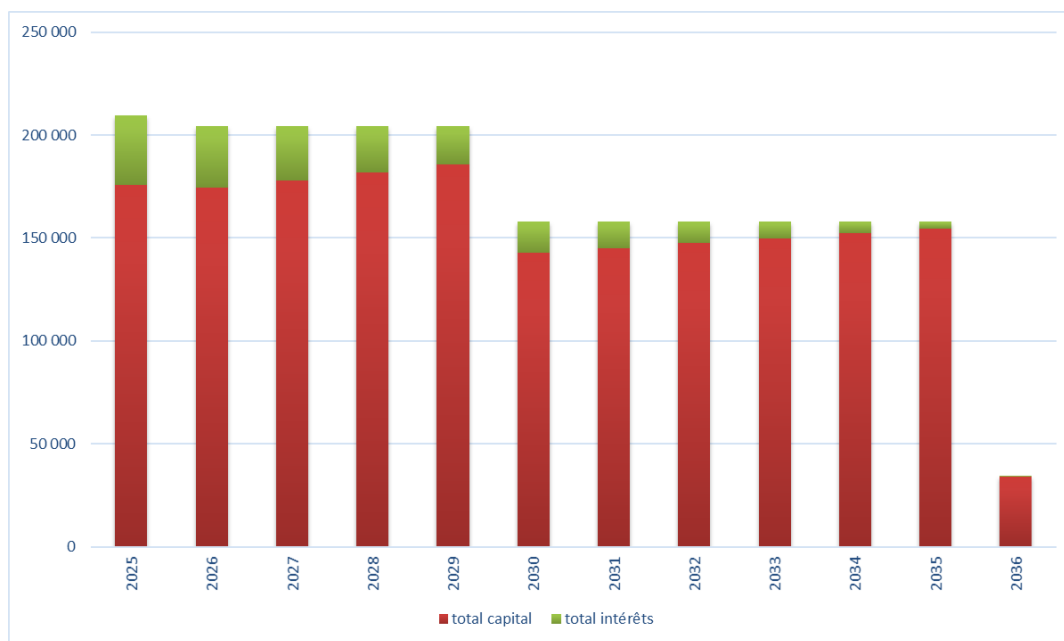
Report en exploitation R0023.926.519,03 €

3.2 ETAT DE LA DETTE

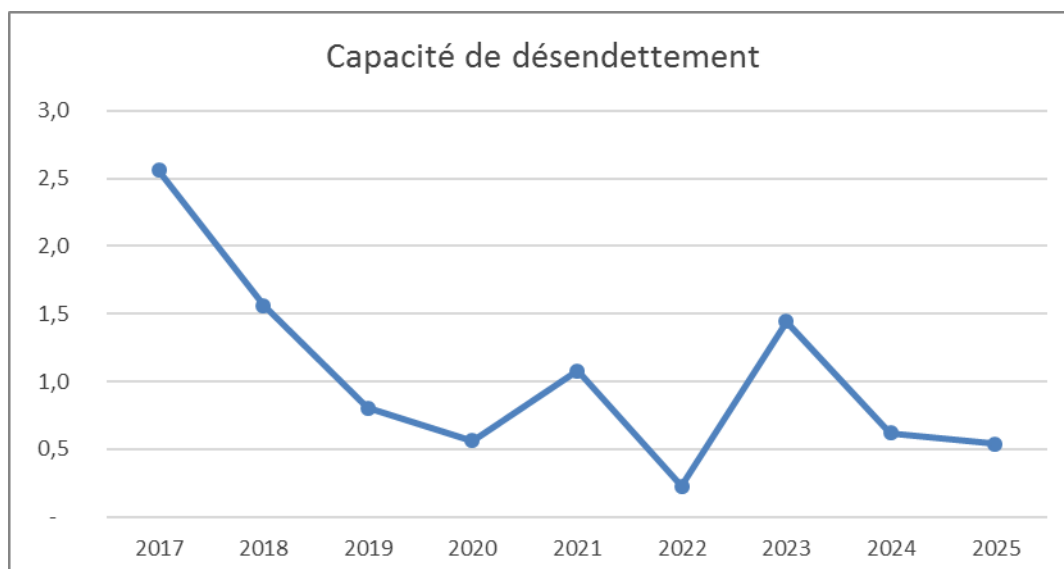
Le SID poursuit son désendettement.

Le capital restant dû au 31/12/2025 s'élève à **1,6 M €**. La dette est composée à 100% de produits non structurés.

Le profil d'extinction de la dette est le suivant :



La capacité de désendettement (qui mesure le nombre d'années qui serait nécessaires pour rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant que le SID y consacre l'intégralité de son épargne brute) est de 6 mois.



3.3 ETAT DU RECOUVREMENT

Au 31 décembre 2025, les restes à recouvrer au titre des exercices antérieurs sont les suivants :

Territoire	2020	2021	2022	2023	2024	Total général
Bourne-Valentinois	3 654,13	5 130,90	32 234,83	166 378,07	122 572,13	337 091,00
Drôme Nord	34,58	340,34	557,12	1 363,93	10 211,32	12 507,29
Hermitage				366,67	5 082,46	5 449,13
Marsanne-Montélimar	12 368,43	13 155,91	32 166,38	53 292,44	57 297,34	178 812,32
Plaine de Romans	2 396,54	42,31	9 562,73	21 438,44	37 702,87	74 490,39
Sud	209,47	614,51	1 231,97	2 539,01	4 956,32	9 778,20
Val de Drôme		355,27		464,19	9 651,98	10 713,78
Valloire-Herbasse	771,70	1 542,08	3 959,92	37 558,28	17 009,97	62 193,54
Total général	19 434,85	21 181,32	79 712,95	283 401,03	264 484,39	691 035,65

Il est possible de constater que les recouvrements s'opèrent moins vite qu'auparavant, signe d'une dégradation de la situation de nos clients.

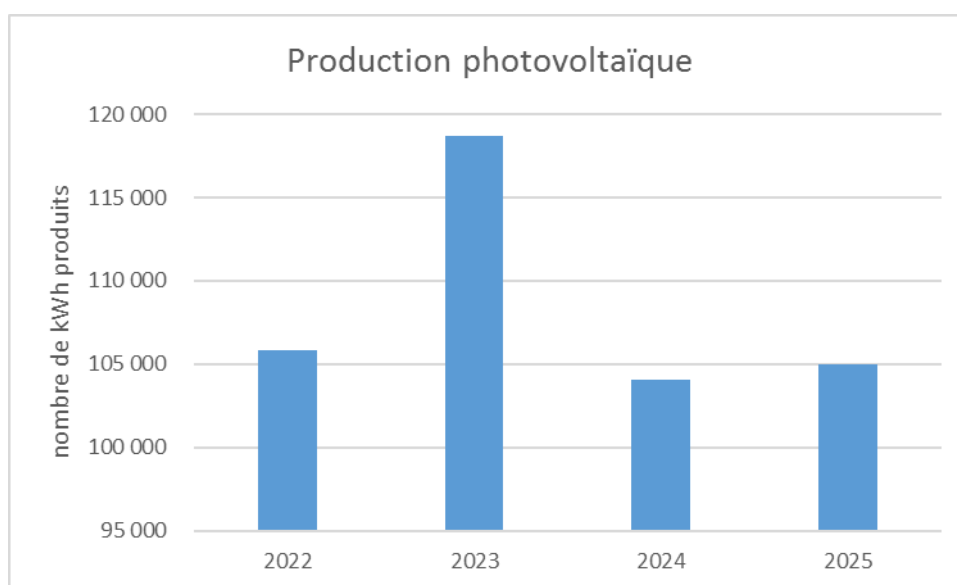
Il faut noter qu'il n'a pas été tenu compte des restes à recouvrer concernant la facturation des consommations 2025, émise en novembre 2025.

4- LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2025 – BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

4.1 RECETTES 2025

Le rendement 2025 est sensiblement équivalent à 2024 et proche de celui de 2022.

La recette est donc stable à environ 10.000 €.



4.2 DÉPENSES 2025

Les recettes ont permis de rembourser le prêt consenti par le budget principal avec effet rétroactif.

Aucune autre dépense n'a été faite.

4.3 RÉSULTAT DE L'EXERCICE

L'exercice se solde par un résultat excédentaire de 4.441,02 €. L'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 17.848,15 €. Ce résultat a été affecté comme suit :

Affectation en réserves R1068..... 8.500,00 €

Report en exploitation R002 9.348,15 €

5- LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS PAR LE SID EN 2025

Libellé	N° de marché	Titulaire	Notification	Durée en mois	Montant_HT
OPERATIONS PONCTUELLES DE TRAVAUX SUR RESEAUX D'IRRIGATION LOT 6 - TERRITOIRE DU SUD	2025-0011L6	SAS SO-RO-DI	19/11/2025	36	240 000,00 €
OPERATIONS PONCTUELLES DE TRAVAUX SUR RESEAUX D'IRRIGATION LOT 5 - TERRITOIRE DE LA VALDAINE	2025-0011L5	SAS AUDIGIER TP	20/11/2025	36	240 000,00 €
OPERATIONS PONCTUELLES DE TRAVAUX SUR RESEAUX D'IRRIGATION LOT 4 - TERRITOIRE DU VAL DE DROME	2025-0011L4	SARL LIOTARD TP	20/11/2025	36	150 000,00 €
OPERATIONS PONCTUELLES DE TRAVAUX SUR RESEAUX D'IRRIGATION LOT 3 - TERRITOIRE BOURNE-VALENTINOIS	2025-0011L3	Groupeement CHAPON OBOUSSIER	19/11/2025	36	750 000,00 €

OPERATIONS PONCTUELLES DE TRAVAUX SUR RESEAUX D'IRRIGATION LOT 2 - TERRITOIRES DROME-HERMITAGE ET PLAINE DE ROMANS	2025-0011L2	SAS BOISSET TP	19/11/2025	36	150 000,00 €
OPERATIONS PONCTUELLES DE TRAVAUX SUR RESEAUX D'IRRIGATION LOT 1 - TERRITOIRES DE DROME NORD ET VALLOIRE GALAURE	2025-0011L1	SAS BOISSET TP	19/11/2025	36	240 000,00 €
REALISATION DE PECHEES ELECTRIQUES A L OCCASION DU CHOMAGE ANNUEL DU CANAL DE LA BOURNE ET DU SUIVI ECOLOGIQUE DES RIVIERES BOURNE ET LYONNE	2025-0010	GIP TERANA	19/09/2025	48	98 870,00 €
Remplacement d'une canalisation fonte et acier Dn 350 mm par une canalisation fonte Dn 400 sur un linéaire de 410 ml dont 65 ml dans un ouvrage sous le Canal de la Bourne et 90 ml dans un ouvrage sous l'autoroute A49 à Chatuzange le Goubet	2025-0009L1	SAS CHAPON T.P.	21/10/2025	4	114 960,00 €
MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA CONVERSION DES RESEAUX GRAVITAIRES DU TRICASTIN EN RESEAUX SOUS PRESSION	2025-0007	SARL CA EAU	04/12/2025	36	469 300,00 €
PIECES ET FOURNITURES POUR RESEAUX D'EAU	20250004L6A2	SARL LAMBERTON	28/08/2025	16	90 000,00 €
PIECES ET FOURNITURES POUR RESEAUX D'EAU	20250004L6A1	SA CHRISTAUD SAMSE	29/08/2025	16	157 500,00 €
FOURNITURE DE BORNES D'IRRIGATION ET PIECES DETACHEES TYPE ITRON, STE LIZAIGNE OU SCHLUMBERGER	20250004L5	SA SAINTE LIZAIGNE	29/08/2025	16	300 000,00 €
FOURNITURE DE BORNES D'IRRIGATION ET PIECES DETACHEES TYPE GHM	20250004L4	SA ST GOBAIN PAM NANCY	28/08/2025	16	300 000,00 €

SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Siège Administratif : 23, rue des Tilleuls – 26120 MONTELIER

Tél : 04.75.58.75.55 <https://www.syndicat-irrigation-dromois.fr>

FOURNITURE DE BORNES D'IRRIGATION ET PIECES DETACHEES TYPE BAYARD	20250004L3	SAS BAYARD DIVISION FRANCE	29/08/2025	16	300 000,00 €
FOURNITURE D'APPAREILLAGES, ROBINETTERIE, FONTAINERIE DN 60 A 800 mm	20250004L2A2	SAS BAYARD DIVISION FRANCE	29/08/2025	16	60 000,00 €
FOURNITURE D'APPAREILLAGES, ROBINETTERIE, FONTAINERIE DN 60 A 800 mm	20250004L2A1	SA CHRISTAUD SAMSE	28/08/2025	16	105 000,00 €
FOURNITURE DE CANALISATIONS ET PIECES DE RACCO FONTE 60 A 1200mm	20250004L1A2	SARL LAMBERTON	28/08/2025	16	550 000,00 €
FOURNITURE DE CANALISATIONS ET PIECES DE RACCO FONTE 60 A 1200mm	20250004L1A1	Entreprise ELECTROSTEEL EUROPE SA	28/08/2025	16	950 000,00 €
ETUDE DE FAISABILITE SUBSTITUTION DES PRELEVEMENTS DANS LA NAPPE SUR LES BASSINS VERSANTS VEAUNE HERBASSE JOYEUSE ET SAVASSE PAR DES PRELEVEMENTS DANS LE RHONE OU L'ISERE	2025-0002	SARL CA EAU	22/04/2025	8	36 910,00 €
MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA DEFINITION DE PROJETS D'INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES	2025-0001	SAS IMPULS'ER	29/04/2025	6	27 200,00 €
MS 1 FOURNITURE DE 5 VEHICULES LEGERS	2023-0008MS1	MINODIER AUTOMOBILES	07/08/2025	5	101 415,45 €

6- RENDEMENT DES RÉSEAUX PRESSION

Le rendement hydraulique correspond au rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau prélevé et introduit dans le réseau de distribution. Un rendement hydraulique moyen de l'ordre de 80% témoigne d'un niveau de performance satisfaisant des réseaux, mais la dispersion des rendements entre réseaux permet de cibler les améliorations.

Territoire	Réseau	Données 2025						Rendement hydraulique	
		Nb borne	surface souscrite	débit souscrit	Volume consommé	Volume prélevé	Conso. électrique	2025	Tendance
		u	Ha	m3/h	m3	m3	Kwh		
Drôme Nord	Port Champagne	485	1 023	10 287	1 787 937	2 221 940	1 787 100	80,47%	→
Drôme Nord	Andancette								
Total Drôme Nord		485	1 023	10 287	1 787 937	2 221 940	1 787 100	80,47%	
Valloire Herbasse	Bren - Chavannes	179	326	3 245	617 089	639 239	519 380	96,53%	→
Valloire Herbasse	Herbasse BS (Crépol - Le Chalon - Marsaz - St Donat)	32	82	915	122 802	125 422		97,91%	→
Valloire Herbasse	Herbasse HS (Arthemonay - Baternay - Margès - Montchenu)	27	66	735	130 771	131 357	958 829	99,55%	→
Valloire Herbasse	Valloire - Galaure	143	344	1 210	794 770	829 730		95,79%	→
Valloire Herbasse	Crépol- Montchenu	21	59	394	72 533	78 088		92,89%	→
Valloire Herbasse	Margès	41	129	874	237 597	273 031	475 420	87,02%	→
Valloire Herbasse	St Donat - Clérieux	18	53	365	71 947	81 481		88,30%	→
Total Valloire Herbasse		461	1 059	7 738	2 047 509	2 158 348	1 434 249	94,86%	
Hermitage	Réseau SEG	120	107	1 040	82 902	121 965	40 807	67,97%	→
Hermitage	Réseau Larnage	228	430	3 031	471 561	619 711	832 323	76,09%	→
Total Hermitage		348	537	4 071	554 463	741 676	873 130	74,76%	
Plaine de Romans	Plaine de Romans	988	1 875	14 067	2 689 299	3 119 536	2 689 091	86,21%	→
Plaine de Romans	Peyrins-Geyssans	12	27	200	52 026	51 935	32 895	100,18%	→
Total Plaine de Romans		1 000	1 902	14 267	2 741 325	3 171 471	2 721 986		
Bourne Valentinois	Portes les Valence / Fontaines	580	nc	3 079	900 633	1 040 313		86,57%	→
Bourne Valentinois	Riviers/SMS/Plaine de Valence	2 267	nc	9 145	2 610 693	3 348 055		77,98%	→
Bourne Valentinois	Combeaux	352	nc	1 416	251 693	272 319		92,43%	→
Bourne Valentinois	Lilas 1 / Lilas 2 / Morliettes	3 087	nc	15 936	4 566 756	5 290 272		86,32%	→
Bourne Valentinois	Papelissier	126	176	1 498	661 542	808 459	19 008 990	81,83%	→
Bourne Valentinois	Monts du Matin	413	954	6 706	2 457 566	3 020 263		81,37%	→
Bourne Valentinois	Vernet	97	206	1 590	500 069	636 653		78,55%	→
Bourne Valentinois	Les Ruches/Mondy BS	708	789	6 974	2 238 138	2 998 111		74,65%	→
Bourne Valentinois	Mondy HS	76	141	1 041	399 083	496 545		80,37%	→
Bourne Valentinois	AMC	752	920	7 280	2 959 301	3 333 827		88,77%	→
Bourne Valentinois	Buzatte	30	91	542	187 852	242 366		77,51%	→
Bourne Valentinois	Hostun-Jaillans (BS + HS)	301	734	4 710	1 639 187	1 808 111	1 902 013	90,66%	→
Bourne Valentinois	Granges les Beaumont	55	143	953	371 069	451 917	391 734	82,11%	→
Bourne Valentinois	Sud Est Valentinois	1 027	1 378	13 228	4 508 355	5 484 815	6 546 166	82,20%	→
Total Bourne Valentinois		9 871	5 532	74 098	24 251 937	29 232 026	27 848 903	82,96%	
Val de Drôme	Réseau Alex - Crest BS	425	978	7 812	2 609 574	3 173 832	2 754 413	82,22%	→
Val de Drôme	Réseau Crest Nord HS	72	218	1 617	706 971	905 869	1 130 650	78,04%	→
Val de Drôme	Réseau Grâne	13	33	224	83 903	85 921	70 094	97,65%	→
Val de Drôme	Réseau Crest Sud	204	481	3 558	1 107 417	1 177 183	1 383 322	94,07%	→
Val de Drôme	Réseau Lorient/Clionsclat	264	nc	2 883	664 909	804 669	609 492	82,63%	→
Total Val de Drôme		978	1 710	16 094	5 172 774	6 147 474	5 947 971	84,14%	
Valdaine	Marsanne	571	1 589	10 811	4 888 935	6 588 539	5 924 047	74,20%	→
Valdaine	Nord	491	878	7 660	1 774 827	3 137 467	1 813 369	56,57%	→
Valdaine	Sud	639	1 572	12 130	3 586 865	4 970 000	4 764 678	72,17%	→
Total Valdaine		1 701	4 039	30 601	10 250 627	14 696 006	12 502 094	69,75%	
Sud Drôme	St Restitut	340	258	3 168	363 933	710 509	481 901	51,22%	→
Sud Drôme	Tricastin Pression	1 154	nc	6 402	603 487	833 523	171 555	72,40%	→
Total Sud Drôme		340	258	3 168	363 933	710 509	481 901	51,22%	
Etoile-Livron	SAUR	747	1 833	13 772	3 543 696	4 499 083	2 623 664	78,76%	→
Total Etoile Livron					3 543 696	4 499 083	2 623 664	78,76%	
Total général		#####	17 893	180 498	51 317 688	64 412 056	57 785 063	79,67%	

Rendement < 75% : **mauvais** Rendement entre 75% et 85% : **Correct**

Rendement > 85% **Très bon**

SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Siège Administratif : 23, rue des Tilleuls – 26120 MONTELIER

Tél : 04.75.58.75.55 <https://www.syndicat-irrigation-dromois.fr>

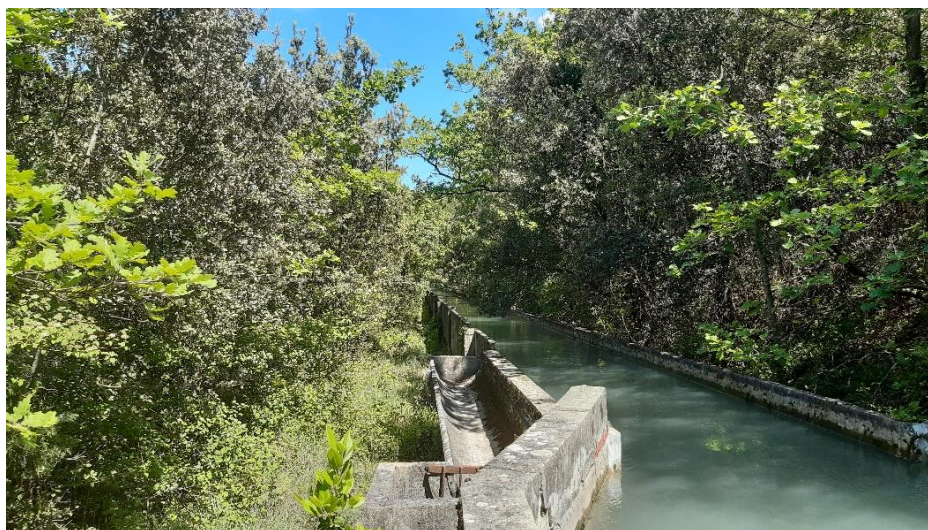
7- PERSPECTIVES ET PROJETS DU SID

6.1 RECONVERSION DU RESEAU GRAVITAIRE DU TRICASTIN EN RESEAU SOUS PRESSION

Objectif :

L'objectif est de remplacer le réseau gravitaire par un réseau sous-pression afin de :

- Prévenir de la ruine les ouvrages actuels
- Amélioration de la sécurité des riverains du canal
- Maintenir et redynamiser l'agriculture locale
- Réaliser des économies d'eau importantes



© SID Canaux gravitaires du Tricastin



© SID Un réseau vétuste, des pratiques non économes en eau et en énergie, des installations vieillissantes

Le projet prévoit : la modification de la station de pompage des Echaravelles, la reconversion du réseau gravitaire par la création d'un réseau d'irrigation sous pression dans la plaine de la Garde Adhémar et la construction de deux surpresseurs.

Au total, le passage sous pression permettra d'économiser, directement et indirectement, 2 Mm³ à 3 Mm³ par an.

Ce projet est intégré dans le projet de territoire de HPR « Hauts de Provence Rhodanienne » dans le périmètre Drôme-Vaucluse.

Etat d'avancement :

En 2025 le projet en est à sa phase PRO (Projet) faisant suite à l'Avant-Projet rendu début 2025.

- Obligations réglementaires :

Le projet étant soumis à la demande d'étude cas par cas (permettant d'identifier si le projet est susceptible de faire l'objet d'une étude d'impact), un prédiagnostic environnementale a été réalisé afin d'anticiper tous les potentiels points de blocage et de proposer dès cette phase des mesures d'évitement et de réduction des impacts.

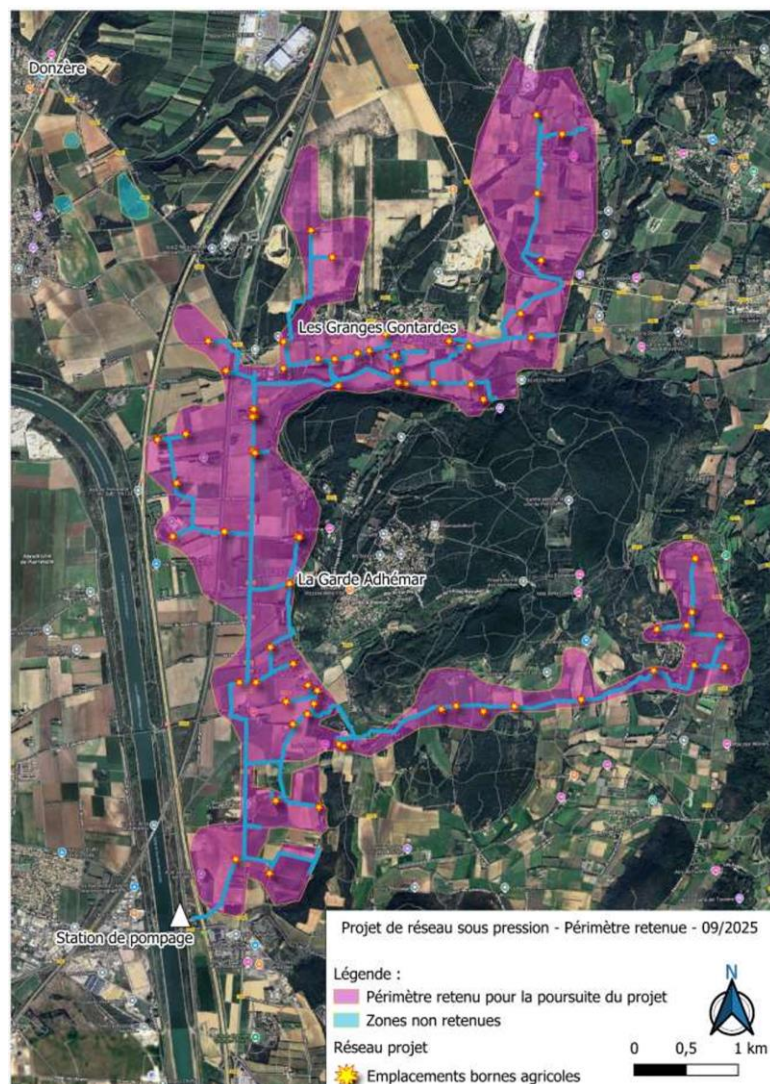
La majorité des incidences identifiées lors de ce diagnostic peuvent être évitées par des ajustements spatiaux (contournement des zones sensibles), temporels (travaux hors période de reproduction du 15 mars au 15 août) et techniques (réduction d'emprise, abattage doux...). Les impacts résiduels sont considérés comme non significatifs si ces mesures sont respectées.

Suite à ces éléments, la DREAL a autorisé à réaliser les travaux sous réserve de prescriptions qui ont été intégrées au Projet.

- Souscriptions :

La campagne menée en 2025 a permis de recueillir des souscriptions pour un total de 2000 m³/h et 600 ha. Ces résultats traduisent un intérêt fort et donnent au projet une véritable cohérence spatiale, condition indispensable à sa réalisation.

Toutefois, dans certaines zones, les besoins exprimés en phase d'Avant-projet ne se sont pas concrétisés ; c'est le cas de la zone au sud-est de Donzère où trop peu de débit a été souscrit (70 m³/h de souscription pour environ 800 m³/h attendus). Cela s'explique par le fait que cette zone est aujourd'hui beaucoup irriguée par des forages dans la nappe du Rhône présente à faible profondeur et par le fait que les irrigants ont réalisé des investissements de matériel encore non amortis. Le déploiement d'un réseau de canalisation dans ce secteur n'est donc aujourd'hui pas justifié (linéaire de réseau disproportionné par rapport aux surfaces à desservir) et ne sera pas intégré au projet actuel. Néanmoins, si à l'avenir de nouvelles demandes venaient à se manifester plus largement, dans cette zone ou ailleurs, une extension du réseau pourrait être envisagée dans une seconde phase. Le périmètre définitif du projet est donc aujourd'hui arrêté.



© SID Périmètre retenu

Les conditions de souscriptions au projet sont les suivantes :

- Participation à l'investissement : 50 € le m³/h souscrit, appelée en une fois au démarrage des travaux
- Tarification annuelle appliquée à la mise en service des installations :
 - Pour les usagers professionnels :
 - Part fixe (€/m³/h) : 10,56 €
 - Part fixe (€/ha) : 202,70 €
 - Part variable (€/m³) : 0,126 € (plus 0,009 €/m³ de redevance agence de l'eau)
 - Pour les usagers non professionnels la tarification est la même que sur les autres territoires

- Etude de Projet :

Le périmètre irrigué après projet est de 600 ha pour environ 2000 m³/h souscrits. En considérant le périmètre irrigable de 1100 ha, la densification à venir des souscriptions et l'autorisation de débit disponible aux Echaravelles côté Tricastin, la décision est prise avec le MOA de maintenir un dimensionnement des infrastructures du Tricastin à 3600 m³/h tel qu'aujourd'hui.

SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Siège Administratif : 23, rue des Tilleuls – 26120 MONTELIER

Tél : 04.75.58.75.55 <https://www.syndicat-irrigation-dromois.fr>

En conséquence, nous définissons pour le projet un dimensionnement total de 3600 m³/h pour les infrastructures de pompage, électriques, canalisations, ... sur le secteur Tricastin. L'ensemble des plans d'équipement présents dans l'étude technique des ouvrages est adapté pour un débit de 3600 m³/h maximum à terme. Cependant lors du projet le débit installé correspondra bien aux souscriptions reçues à ce jour. Les pompes et équipements complémentaires seront rajoutés au fur et à mesure de l'augmentation des souscriptions.

Le principe de fonctionnement futur est le suivant :

- Une station de pompage en exhaure, les Echaravelles, desservant à terme un maximum de 3600 m³/h sur le secteur du Tricastin ;
- Un nouveau réseau sous-pression en diamètre 800mm au départ ;
- Un délestage du réseau rapide avec une antenne en diamètre 500mm desservant tout le secteur Est de la commune de La Garde Adhémar et le nord de Clansayes ;
- Un surpresseur sur cette antenne de 1200m³/h à terme et permettant une future densification de 950m³/h environ ;
- Un réseau de desserte sur toute la plaine de la Garde Adhémar et les Granges Gontardes ;
- Un deuxième surpresseur d'environ 700m³/h à terme dédié à la surpression des réseaux vers les plateaux des Chirouzes, de Grangeneuve ; mais aussi une densification supplémentaire à hauteur d'environ 300 m³/h possible sur la vallée de la Berre.

- Coûts du projet :

Le coût du projet retenu est estimé à 18,9M€.

DEMOLITION	
DEMOLITION ET MISE EN DECHARGE 50 KM	1 672 500,00 €
SOUS TOTAL HT	1 672 500,00 €
CANALISATIONS	
38000 ML - DN 800 à DN 125	10 655 300,00 €
SOUS TOTAL HT	10 655 300,00 €
LOT ELECTROMECHANIQUE	
STATION DE PRODUCTION (y compris SAINT PAUL TROIS CHATEAUX)	2 600 200,00 €
STATION DE SURPRESSION 1	685 000,00 €
STATION DE SURPRESSION 2	630 000,00 €
SOUS TOTAL HT	3 915 200,00 €
GENIE CIVIL	
STATION DE PRODUCTION	529 930,00 €
STATION DE SURPRESSION 1	619 800,00 €
STATION DE SURPRESSION 2	495 000,00 €
SOUS TOTAL HT	1 644 730,00 €
TOTAL TRAVAUX HT	17 887 730,00 €
PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	
MAITRISE D'OEUVRE	492 270,00 €
RACCORDEMENT ENEDIS	350 000,00 €
ETUDES COMPLEMENTAIRES (Géotechnique, Structures, Diagnostic, Foncier)	90 000,00 €
FONCIER	50 000,00 €
COORDINATION SECURITE	25 000,00 €
PUBLICATIONS JUDICIAIRES	5 000,00 €
SOUS TOTAL HT	1 012 270,00 €
MONTANT TOTAL HT	18 900 000,00 €
MONTANT TOTAL RETENU HT	18 900 000,00 €

- Financement :

Afin de réaliser ce projet, le SID a mobilisé différentes sources de financement, dont certaines ont déjà été confirmée :

- CNR – Plan 5 Rhône : 4 000 000 €
- Etat – Fonds Hydraulique Agricole : 2 000 000 €

D'autres demandes sont en cours d'instruction :

- CNR – Au fil de l'Eau : 2 000 000 €
- FEADER – Dispositif 206 : 6 509 706 €

Le projet de reconversion pourrait alors bénéficier de près de 77% d'aides.

- Calendrier :

- Fin de phase PRO : été 206
- Consultation des entreprises de travaux été 2026
- Démarrage des travaux : fin 2026 – début 2027
- Mise en service des installations : saison d'irrigation 2028



6.2 HAUTS DE PROVENCE RHODANIENNE (HPR)

L'objectif du projet HPR est de déterminer un schéma directeur de réseaux d'irrigation modernes, multi-usage, permettant d'une part, de réduire les prélèvements d'eau importants effectués l'été dans les trois rivières Lez, Eygues et Ouvèze et dans la nappe souterraine du Miocène et, d'autre part, de répondre aux demandes en eau croissantes des secteurs ne disposant pas des ressources en eau indispensables pour la pérennité de l'agriculture, dans un contexte de changement climatique. Le projet HPR couvre 82 communes dans le sud Drôme et nord Vaucluse.

L'ASA du Canal de Carpentras et le SID ont porté la réalisation de la mission de préfiguration, et recruté un chargé de mission, M. Bertrand SAUGUES, en avril 2024.

A l'issue du COPIL de novembre 2025, les constats suivants ont pu être faits :

- Le plan de financement et la part respective de chaque financeur n'ont pas pu être établis.
- La durée de déploiement du projet (de l'ordre de 20 ans) est un obstacle majeur et, semble t'il, incontournable à l'engagement des financeurs.
- Le projet, dans sa totalité, est trop volumineux pour les porteurs actuels (SID et Canal de Carpentras). Il serait très volumineux également pour des opérateurs tels que la SCP ou BRL.

- L'usage de l'eau, presque exclusivement agricole, rendra l'opérateur très dépendant l'évolution de l'agriculture sur ce territoire laquelle est dans une situation fragile (état des marchés, évolution climatique...). La contribution possible de bénéficiaires indirects, encore hypothétique, réduirait un peu cette vulnérabilité (montant limité).
- Les coûts à récupérer auprès des usagers sont élevés leur acceptabilité reste à démontrer.

La difficulté principale réside dans le fait que des investissements importants, liés à la réalisation des adducteurs, doivent être consentis les premières années tandis que le raccordement des usagers et donc la perception des recettes n'aura lieu que sur la fin du déploiement. Ce décalage est d'autant plus défavorable que les taux d'emprunt actuels, pris en compte dans les études, sont élevés. Par exemple, sur 40 ans à 4% le montant des intérêts est égal au capital emprunté.

Schématiquement, pour un déploiement sur 20 ans, au bout de 10 ans, 2/3 des investissements seront réalisés tandis que 1/4 seulement des usagers seront raccordés.

Aucun opérateur ne sera donc en mesure d'engager une réalisation sans la certitude de conduire le projet à son terme, donc sans en sécuriser le financement complet.

La prochaine étape visera donc à étudier comment la mise en œuvre du projet pourrait se faire de manière progressive, en sous-opérations, sans perdre de vue l'objectif final.

Plus d'informations sur le site <https://www.projethpr.fr/>

Avec le soutien financier de :



6.3 SUBSTITUTION DES PRELEVEMENTS EN MOLASSE SUR LES BASSINS VERSANTS DE LA VEAUNE, L'HERBASSE, LA JOYEUSE ET LA SAVASSE

Dans le bassin versant de la Drôme des Collines, le SID assure l'exploitation d'une trentaine de points de prélèvements. Ces bassins ont été classés en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) pour les ressources superficielles (cours d'eau et nappes d'accompagnement).

La nappe de la Molasse-Miocène située sous ces territoires et dans laquelle prélève la quasi-totalité des stations de pompage du Syndicat d'Irrigation Drômois est ponctuellement en liaison avec les nappes d'accompagnement des cours d'eau. Le retour au « bon état » de ces cours d'eau nécessite la maîtrise des prélèvements dans cette nappe.

D'après les projections faites par les services du Département de la Drôme dans le cadre de l'étude de modélisation de la nappe, le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence a défini de nouveaux volumes prélevables. Ces volumes servent de base à l'élaboration de l'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) délivrée par l'Etat à l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) des prélèvements agricoles de la Drôme.

Ces objectifs de réduction de prélèvements ne sont pas compatibles avec le maintien d'une agriculture irriguée sur ces territoires et ne peuvent pas être atteints uniquement par des actions d'économie d'eau par les irrigants. Le SID a donc engagé une réflexion sur les autres actions possibles à l'échelle de ces territoires.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'élaboration, en partenariat avec l'OUGC, d'un programme de retour à l'équilibre sur les bassins versants de la Drôme des Collines et de la Galaure, le SID étudie les possibilités de substitution des prélèvements dans la nappe Molasse-Miocène par des prélèvements dans le Rhône ou dans l'Isère.

Suite à l'étude de faisabilité réalisé en 2025 des discussions ont été menées avec l'Etat, le SAGE, les deux communautés de communes Arche Agglomération et Valence Romans Agglomération (porteurs du PTGE), la Chambre d'Agriculture, l'UAFR Rhône Basse Isère, EDF, l'Agence de l'Eau, afin de déterminer le cadre dans lequel devra s'inscrire un projet de substitution.

Ces discussions ont permis de définir :

- Quels bassins versants étaient prioritaires et sur lesquels des actions seraient les plus efficace
- Quelles ressources étaient à privilégier d'un point de vu réglementaire, productivité et qualité
- Quels volumes devaient servir de base au dimensionnement d'un projet
- Quels seraient les structures porteuses d'un projet et de ses études
- Comment serait considéré un projet dont les bénéfices profitent plus largement qu'à leurs bénéficiaires directs

Ainsi, en 2026 débutera une étude de trois scénarios de substitution sur les bassins versants de l'herbasse et de la Veaune. C'est sur ces bassins que des actions sont le plus pertinente et doivent être engagées dans un premier temps. Cette étude précisera techniquement les projets et les comparera en les soumettant à des analyses économiques : coûts-efficacité, coûts-bénéfice, récupération des coûts...

L'objectif est de définir quel projet est le plus bénéfique pour le territoire (d'un point de vue environnemental et social) et est finançable par un porteur de projet et les organismes de financement. Du fait des enjeux associés à cette étude, susceptibles de dépasser le seul usage agricole pour répondre plus largement aux besoins du territoire, cette seconde étude sera menée en partenariat entre le SID, Arche Agglo et Valence Romans Agglo.

Coûts et financement :

- L'étude technico-économique est estimée à 80 000,00 €
- Des demandes de subventions ont été déposées sur la base du plan de financement suivant :

Plan de financement	
Agence de l'eau	70%
Conseil Départemental	10%
SID, Arche Agglo, Valence Romans Agglo	20%

Suite à donner :

- Lancement de l'étude technico-économique en 2026

6.4 ETUDE DE SOLUTION DE STOCKAGE SUR LE TERRITOIRE DE CREST SUD

Une étude de faisabilité pour la recherche de stockage sur le territoire de Crest Sud a été lancée en septembre 2024 sous la co-maitrise d'ouvrage de la Communauté de Commune du Val de Drôme (CCVD) et du SID.

Cette étude a été confiée au groupement SCP et SICAA pour un montant de 107 835,00 €HT. Elle bénéficie du soutien financier du Fond Vert Ingénierie.

Son reste à charge sera cofinancé à parts égales par la CCVD et le SID.

L'étude comporte trois volets :

- Volet 1 : Evaluation des besoins :
 - o Estimer les besoins actuels et futurs des secteurs consommateurs d'eau sur l'ensemble du territoire de Crest Sud
 - o Traduire ces besoins en volumes d'eau à substituer pour soulager la rivière et répondre à l'activité agricole prédominante sur le secteur

Ils sont définis, sur la base des études et de données existantes nécessitant une importante synthèse bibliographique.

- Volet 2 : Analyse des plans d'eau existants et inventaire des sites potentiels
 - o Rechercher et inventorier des sites potentiels pour des projets de stockage hivernaux
 - o Hiérarchiser en fonction de la faisabilité suivant différents critères
 - o Formaliser un maximum de 5 scénarios

Le volet 2 doit permettre la proposition de scénarios plausibles afin que le duo de maître d'ouvrages puisse se projeter.

- Volet 3 : Analyse économique des scénarios :
 - Evaluer pour le territoire les bénéfices économiques tirés de la mise en œuvre du ou des projets de retenue sélectionnés
 - Réaliser une analyse coût-bénéfice
 - Réaliser une analyse de récupération des coûts pour évaluer dans quelle mesure les coûts d'exploitation de chaque projet pourront être couverts par les recettes tirées du service de l'eau

La zone d'étude s'étend sur six communes : Divajeu, Crest, Grane, La Roche-sur-Grane, Autichamp, La Répara-Auriples.

En 2025, les premiers résultats ont été livrés :

- Volet 1 :
 - Les besoins futurs estimés dépendent des visions appliquées sur le territoire. Ainsi, on évalue les besoins entre 1,2Mm3/étiage et 3,2Mm3/étiage
 - La rivière est en capacité de fournir ces volumes hors période d'étiage
 - De manière à rendre compatible le projet avec le SAGE Drôme et les règlements de l'Agence de l'Eau, les scénarios de stockage étudiés lors du volet 3 porteront sur un volume de stockage de 1,6 Mm3 (représentant la substitution de 1,35Mm3 de prélèvements collectifs et entre 150 000 et 200 000 m3 de prélèvements individuels ainsi que l'ajout de 50 000m3 à 100 000m3 pour l'irrigation de nouvelles surfaces non irriguées aujourd'hui.
- Volet 2 :

Une approche géomatique a permis de définir une zone blanche dans laquelle une solution de stockage est possible. Une approche analytique a permis ensuite d'identifier 17 sites de stockage potentiels. Cette méthodologie a été complétée par la proposition de sites par les agriculteurs. L'ensemble des sites sera étudié et hiérarchisé à partir de critères pondérés : impacts et contraintes du projet, critères techniques et économique, réglementaire (sécurité...).

Le rendu final de l'étude est prévu pour le début d'année 2026.

Avec le soutien financier de :



6.6 TRAVAUX SUR LES OUVRAGES CLASSES AU TITRE DE LA SECURITE PUBLIQUE : BARRAGE D'AUBERIVES EN ROYANS ET CANAL DE LA BOURNE

Avant-projet de rénovation du Barrage d'Auberives en Royans

L'AVP de rénovation du barrage d'Auberives en Royans, confiée à SCP, est achevée. Cette étude a pour objectif de mettre en conformité réglementaire cet ouvrage, d'améliorer son fonctionnement et sa sécurité et de remédier à l'usure du temps et à quelques dégradations mineures tout en examinant les possibilités d'augmenter la production d'énergie renouvelable sur ce site.

Elle conduit à des montants de travaux conséquents. Les tableaux suivants récapitulent les coûts avec (à gauche) et sans (à droite) turbinage du débit réservé :

Poste	Prix total
Remplacement des 6 vannes de fond	1 646 000 €
Amélioration drain sous l'ouvrage	74 000 €
Rénovation fosse de dissipation	866 000 €
Rénovation des galeries	1 535 000 €
Rénovation passe à poissons	66 600 €
Dispositif de mesure de débits	40 000 €
Rénovation du contrôle commande	72 000 €
Dispositif anti-embâcles	380 000 €
Fourniture de 3 batardeaux galerie	120 000 €
Poste de mesure continue qualité eaux	44 000 €
Mise en sécurité de l'exploitation	215 000 €
Rénovation des locaux RD et RG	182 000 €
Création accès RG	140 000 €
Turbinage débit réservé	1 215 000 €
Installations de chantier 20%	1 280 000 €
Aléas divers 5%	325 000 €
Total opération	8 235 600 €

Poste	Prix total
Remplacement des 6 vannes de fond	1 646 000 €
Restitution débit réservé	70 000 €
Amélioration drain sous l'ouvrage	74 000 €
Rénovation fosse de dissipation	830 000 €
Rénovation des galeries	1 535 000 €
Rénovation passe à poissons	66 600 €
Dispositif de mesure de débits	40 000 €
Rénovation du contrôle commande	72 000 €
Dispositif anti-embâcles	380 000 €
Fourniture de 3 batardeaux galerie	120 000 €
Poste de mesure continue qualité eaux	44 000 €
Mise en sécurité de l'exploitation	215 000 €
Rénovation des locaux RD et RG	182 000 €
Création accès RG	140 000 €
Installations de chantier 20%	1 070 000 €
Aléas divers 5%	320 400 €
Total opération	6 805 000 €

Sécurisation du Canal de la Bourne

L'objectif est d'améliorer la sécurité de l'ouvrage sans modification de sa capacité afin de faire face aux conséquences des apports pluviaux dans le canal ou événements accidentels dans le canal (effondrement dans un tunnel, chute d'un véhicule, chute d'arbres, glissement de terrains etc...) pouvant réduire partiellement ou totalement sa capacité de transit.

Le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau a été déposé à la DDT 38. L'instruction se poursuit et a fait l'objet de nombreux échanges avec les services de l'Etat.

Ces travaux sont conditionnés à l'obtention de l'autorisation des propriétaires pour la mise en œuvre de servitudes d'écoulement et d'acquisitions de parcelles. Les procédures de négociations n'ont pas permis d'obtenir toutes les autorisations, c'est pourquoi le SID a demandé à lancer une procédure de DUP et de SUP.

Tunnel du Mas

Le SID a engagé de lourds travaux sur cet ouvrage en raison d'une fissuration importante. Une première partie a été réalisée au cours du chômage du canal en 2024 avec la création d'une voûte en extrados pour protéger le tunnel ainsi que la reprise du radier du canal et des maçonneries.

La seconde partie des travaux a démarré au cours du chômage 2025 et s'est finalisée début 2026. Elle a consisté à réaliser une paroi clouée sur les têtes amont et aval sur un linéaire de 25 m afin de stabiliser le terrain et soutenir le tunnel.



Le montant des travaux pour les parois s'élève à 324 247,17 € HT. Cette seconde partie de travaux a fait l'objet d'une subvention à hauteur de 80% au titre du financement des travaux d'entretien des ouvrages hydrauliques agricoles sous propriété Etat.



Travaux sur les parties de canal situées sur le tronçon classé

Bassin de l'Ecancière

Le SID a réalisé des travaux de réfection complète de l'étanchéité du bassin de l'Ecancière sur la commune d'Eymeux. Les travaux ont consisté en la reprise du béton sur les murs et le radier.



Le coût des travaux est de 96 865,16€ HT. Ils ont fait l'objet d'un financement à hauteur de 80% par la CNR dans le cadre du premier Plan 5Rhône.



Canal entre l'aqueduc de la Chapelle et la vanne de l'Ecancière

Le SID a réalisé des travaux de réfection complète de l'étanchéité d'un tronçon situé sur la commune d'Eymeux. Les travaux ont consisté en la reprise du béton sur les murs et le radier.

Ils ont concerné le tronçon situé entre l'aval de l'aqueduc de la Chapelle et la vanne de l'Ecancière, soit un linéaire de 1150 mètres.



Le coût des travaux est de 535 723 € HT. Ils ont fait l'objet d'un financement à hauteur de 80% par la CNR dans le cadre du premier Plan 5Rhône.



Canal entre l'aqueduc de Serne et la station de Meymans

Le SID a réalisé, lors de la coupure du canal sur l'intersaison 2025-2026, des travaux de réfection complète de l'étanchéité d'un tronçon situé sur la commune de Beauregard-Baret. Les travaux ont consisté en la reprise du béton sur les murs et le radier.

Ils ont concerné le tronçon situé entre l'aqueduc de Serne et la station de Meymans, soit un linéaire de 409 mètres.



Le coût des travaux est de 247 630,34€ HT. Ils ont fait l'objet d'un financement à hauteur de 80% par la CNR dans le cadre du premier Plan 5Rhône.



6.7 PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Les stations de pompage et forages du syndicat pompent l'eau brute dans les cours d'eau (Isère, Bourne, Drôme, Rhône...) ou dans les ressources souterraines et l'envoient dans des réseaux sous pression pour irriguer les productions agricoles drômoises (céréales : blé dur, tournesol, maïs ; arboriculture : production d'abricots, pêches, noix etc., plantes médicinales et à parfum, maraîchage ...).

Pour ses 120 points de livraison, dont 115 stations de pompage, fonctionnant pour l'essentiel entre avril et octobre, période d'irrigation des cultures, les consommations du SID peuvent aller jusqu'à 70 GWh par an.

Les réseaux collectifs se distinguent par l'indicateur « nombre de KWh pour pomper un mètre cube d'eau ». Ce ratio peut varier de 1 à 3 d'un réseau à l'autre, selon l'origine de l'eau (qui peut nécessiter que l'eau soit pompée jusqu'à deux fois avant d'atteindre le champ auquel elle est destinée), la longueur des réseaux et l'altimétrie.

Cette activité est fortement dépendante des conditions climatiques. Ainsi, le SID consomme environ 70 GWh en année sèche comme 2020 et 2022, pour une consommation d'eau par ses clients de l'ordre de 67 millions de m3 mais seulement 33 GWh au cours d'une année pluvieuse comme 2021, pour une production de 32 millions de m3. A noter néanmoins que l'année 2021 reste exceptionnelle.

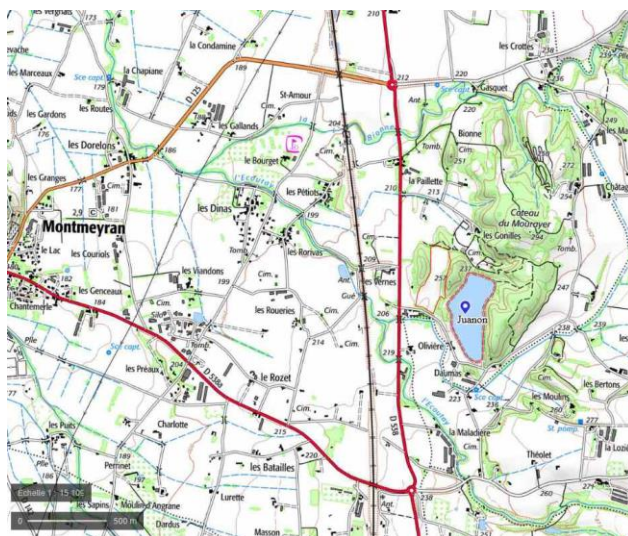
Il faut donc en moyenne environ 1,04 kWh pour 1 m3 d'eau, mais cela va varier de 0,6 à 1,8 kWh selon le réseau.

Fortement influencées par les besoins d'irrigation agricole, les consommations du SID se concentrent particulièrement sur les périodes d'avril à septembre, période où il n'y a pas de tension sur la production. L'intensité de consommation est équivalente de jour et de nuit.

En 2025, le SID a porté une étude d'opportunité visant à définir les possibilités d'installations photovoltaïques sur le foncier du syndicat avec pour objectif de renforcer sa robustesse en diversifiant ses revenus et en réduisant son exposition à la variabilité des prix de marché.

Cette étude a permis d'identifier deux sites où le développement d'installations photovoltaïques serait possible :

Site de « Juanon » : ce site se situe à l'est de la commune de Montmeyran (26120).



Le projet d'installation photovoltaïque concerne une friche agricole d'environ 4,5 ha non exploitée depuis plus de dix ans avec une zone d'implantation du projet estimée à 4,2 ha. L'installation prévoit des modules photovoltaïques au sol, sur tables ancrées via des pieux battus, orientés plein sud et inclinés de 20° mais aussi une poste de transformation, une clôture grillagée, un réseau de caméras de surveillance, une citerne souple de 120 m3 et une piste périphérique de 6 m de large (préconisations SDIS). La puissance crête estimée est de 3,684 MWc et une production attendue la première année entre 1 361 et 1 394 kWh/kWc.

Montants du projet (hors coûts de raccordement) :

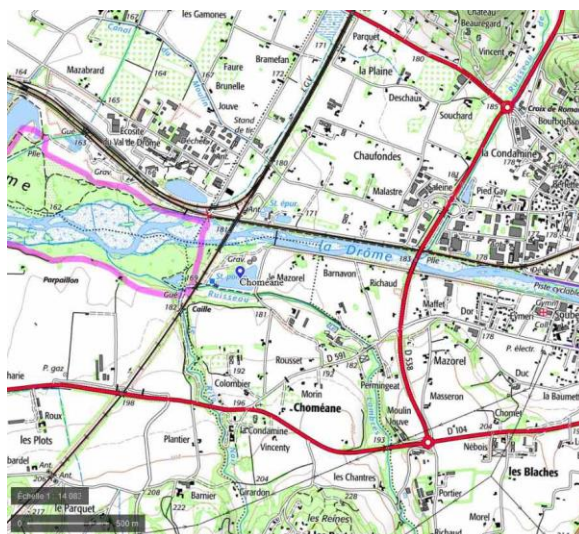
Lot	Coûts HT
Fourniture des modules	667 k€
Fourniture des onduleurs photovoltaïques	108 k€
Fourniture des câbles, coffrets et accessoires	151 k€
Fourniture des structures photovoltaïques et fondations métalliques	172 k€
Fourniture d'autres équipements Centrale PV	55 k€
Fourniture et intégration des locaux HTA	315 k€
Installations et Moyens Généraux Chantier	36 k€
Installation charpentes, structures secondaires et fondations	100 k€
Installation électrique	141 k€
Terrassement et VRD	183 k€
Travaux divers	22 k€
Coûts internes de développement, étude et coordination	126 k€
Coûts externes de développement	65 k€
Études de projet sous-traitées	51 k€
Contrôle technique, audit et mise en service	16 k€
Transport de matériel	29 k€
Assurances	47 k€
Mesures d'accompagnement spécifiques	18 k€
TOTAL	2 301 k€

en €/Wc 0,62

Coûts d'exploitation :

Lot	Coûts annuels HTVA
Supervision	1 200 €
Entretien et maintenance préventive	12 500 €
Maintenance curative et renouvellement onduleurs	9 000 €
TURPE	800 €
Assurance	10 000 €
Frais de gestion	9 000 €
Taxes (IFER, taxe foncière, CFE)	12 600 €
Coût d'agrégation	2 800 €
Total	57 900 €

Site de « Choméane » : ce site se trouve sur la commune de Divajeu (26400).



L'installation prévoit des modules photovoltaïques flottants sur la réserve sur une surface d'environ 1,4 ha. La puissance crête estimée est de 3,283 MWc et une production attendue la première année de 1 336 kWh/kWc.

Montants du projet (hors coûts de raccordement) :

Lot	Coûts HT
Fourniture des modules	594 k€
Fourniture des onduleurs photovoltaïques	99 k€
Fourniture des câbles, coffrets et accessoires	192 k€
Fourniture d'autres équipements Centrale PV	45 k€
Fourniture et intégration des locaux HTA	271 k€
Fourniture et pose procédé flottant	1 100 k€
Installations et Moyens Généraux Chantier	37 k€
Installation électrique	112 k€
Terrassement et VRD	25 k€
Travaux divers	16 k€
Coûts internes de développement, étude et coordination	113 k€
Coûts externes de développement	69 k€
Études de projets sous-traitées	43 k€
Contrôle technique, audit et mise en service	24 k€
Transport de matériel	24 k€
Assurances	62 k€
Mesures d'accompagnement spécifiques	18 k€
TOTAL	2 843 k€
en €/Wc 0,87	

Coûts d'exploitation :

Lot	Coûts annuels HTVA
Supervision	1 200 €
Entretien et maintenance préventive	13 000 €
Maintenance curative et renouvellement onduleurs	7 000 €
TURPE	800 €
Assurance	14 000 €
Frais de gestion	9 000 €
Taxes (IFER, taxe foncière, CFE)	11 500 €
Coût d'agrégation	2 400 €
Total	58 900 €

Bilan économique :

Paramètres	Juanon	Choméane	Total
Tarif Vente totale en AO CRE	70 €/MWh	78 €/MWh	-
TRI sur fonds propres à 20 ans	15,30 %	11,80 %	-
Apport de fonds propre (k€)	442	598	1040
Flux de trésorerie moyen (k€) Année 1 à 18	61	70	131
Flux de trésorerie moyen (k€) Année 19 à 20	236	244	480

Remarque : TRI = taux de rentabilité interne sur fonds propres à 20 ans : Il s'agit du taux d'actualisation qui annule la somme des flux annuels de trésorerie.

La rentabilité des deux projets est très satisfaisante. Le projet de Juanon présente le meilleur TRI du fait d'un TRI projet plus élevé et d'un effet de levier plus fort (moins de fonds propres investis). Néanmoins, le TRI du projet de Choméane reste attractif.

Au regard des prix de fourniture actuels, le SID fait le choix de se positionner aujourd'hui dans un modèle de vente totale. Les deux projets montrent une rentabilité très satisfaisante (TRI entre 11,8 et 15,30%).

La loi APER introduit une notion de projet PV sol compatibles qui simplifient leur réalisation. Cette qualification nécessite que les terrains concernés soient inscrits au sein d'un document cadre élaboré par la CA26 et validé par le Préfet après consultation des EPCI et de la CDPENAF entre autres. Les plans d'eau en font partie d'office. Les espaces incultes ou non cultivés depuis plus de 10 ans devraient également y être intégrés. Les projets du SID ont été inscrit dans le document cadre de la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

Fin 2025 le SID a lancé une consultation pour la réalisation des études de développement sur les deux sites. Les éléments de missions demandés sont :

- Etudes technico-économiques de dimensionnement des projets permettant à leur issue d'engager la réalisation
- Concertation avec les différents services et collectivités
- Demande de permis de construire conformément au code de l'urbanisme (article R.421-1)
- Réalisation d'une évaluation environnementale conformément à la rubrique 30 du tableau annexé à l'article R.122-2 du code de l'environnement
- Définition et coordination des prestations complémentaires nécessaires : topographiques, géotechniques...
- Emargement aux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE)

Le lancement de cette étude est prévu pour le début d'année 2026.

SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Siège Administratif : 23, rue des Tilleuls – 26120 MONTELIER

Tél : 04.75.58.75.55 <https://www.syndicat-irrigation-dromois.fr>

6.8 TRANSFERT DES CANAUX DE LA BOURNE ET DU TRICASTIN PAR L'ETAT AU SID

Canaux du Tricastin : Par acte du 26 mai 2025, l'Etat a cédé les parcelles de terrain du canal du Tricastin et ses ouvrages, pour un montant de 26.310,26 €. Tout est donc réglé.

Canal de la Bourne :

Pour mémoire, le SID est concessionnaire du Canal de la Bourne, au titre d'un contrat de concession signé le 4 septembre 1933 avec l'Etat et dont le terme est prévu en septembre 2032. A ce jour, l'Etat est propriétaire de ces ouvrages, en sa qualité d'autorité concédante.

Dès 2019, l'Etat a cependant informé le SID de son souhait de procéder, à l'échéance du contrat, au transfert de la propriété des ouvrages de la concession lui appartenant afin de les faire entrer dans le patrimoine du Syndicat.

Le SID a alors confirmé, par délibération du 11 février 2020, son intérêt pour la mise en œuvre de ce transfert sous réserve de la réalisation de deux études préalables destinées à lui permettre de disposer de l'ensemble des informations relatives aux investissements futurs concernant ces ouvrages.

Dans ce prolongement, à la fin de l'année 2020, les services de l'Etat ont demandé au SID de solliciter officiellement le transfert de la propriété des ouvrages. C'est ce que le Syndicat a fait, par délibération du 2 février 2021, demandant à l'Etat le transfert de la propriété des ouvrages de la Bourne et du Tricastin.

Depuis lors, des discussions entre le Syndicat et les services du ministère portant sur les modalités de transfert de ces ouvrages ont régulièrement été organisées, sans toutefois que le projet n'aboutisse et sans que l'Etat n'engage véritablement le processus nécessaire à ce transfert.

Parallèlement à cela, dans le cadre du projet d'arrêté actuellement en cours d'élaboration par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Auvergne Rhône Alpes, l'Etat prévoit d'imposer la réalisation d'importants travaux supplémentaires sur certains ouvrages de la concession. En effet, ce projet d'arrêté aurait pour effet d'imposer au SID de réaliser sur certains des ouvrages concédés, et en particulier sur le barrage d'Auberives-en-Royans, des travaux dont le chiffrage est de l'ordre de 10 millions d'euros.

Toutefois, comme le SID l'a indiqué dans un courrier du 13 janvier 2026 adressé à la DREAL, ces investissements non prévus, compte tenu de leur ampleur, compromettent gravement l'équilibre financier du contrat, dès lors qu'ils ne pourront être amortis durant les six années d'exécution restantes.

Ce sujet a notamment été évoqué à l'occasion de la réunion de travail qui s'est tenue le 12 mars 2026 entre le SID et les services de l'Etat.

Dans ce contexte, l'option consistant à transférer au Syndicat la propriété des ouvrages de la concession à l'expiration du contrat permettrait de surmonter le bouleversement de l'équilibre du contrat et l'impossibilité pour le SID d'amortir les investissements supplémentaires imposés par l'Etat dans le cadre du projet d'arrêté en cours de rédaction.



En effet, ce transfert permettrait au Syndicat de continuer à amortir les investissements réalisés sur ces ouvrages postérieurement à l'expiration de la concession.

Ce transfert constitue donc pour le SID la seule voie envisageable, en dehors de celle reposant sur une prise en charge financière par l'Etat, autorité concédante, des coûts correspondant aux nouveaux investissements.

Un courrier a été adressé au Ministère le 26 mars 2026, pour solliciter la reprise effective des échanges relatifs aux modalités du transfert des ouvrages de la concession au profit du Syndicat au terme de la concession, en vue d'un aboutissement rapide lui permettant d'envisager sereinement la mise en œuvre des travaux susmentionnés sans réponse à ce jour.

8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : Déclaration de projet de Travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.

8 - ACTIVITES ANNEXES DU S.I.D.

Le S.I.D. assure des prestations pour des organismes ou structures extérieures.

AFR de l'étoile :

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable, suivi du contrat de prestations de services avec la SAUR.

ASA de Charmes :

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

ASA de la Gueule :

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

ASA des canaux du Charran :

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

ASA des Mattes :

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

ASA des Malcontents :

Prestations de facturation abonnés, gestion administrative et comptable.

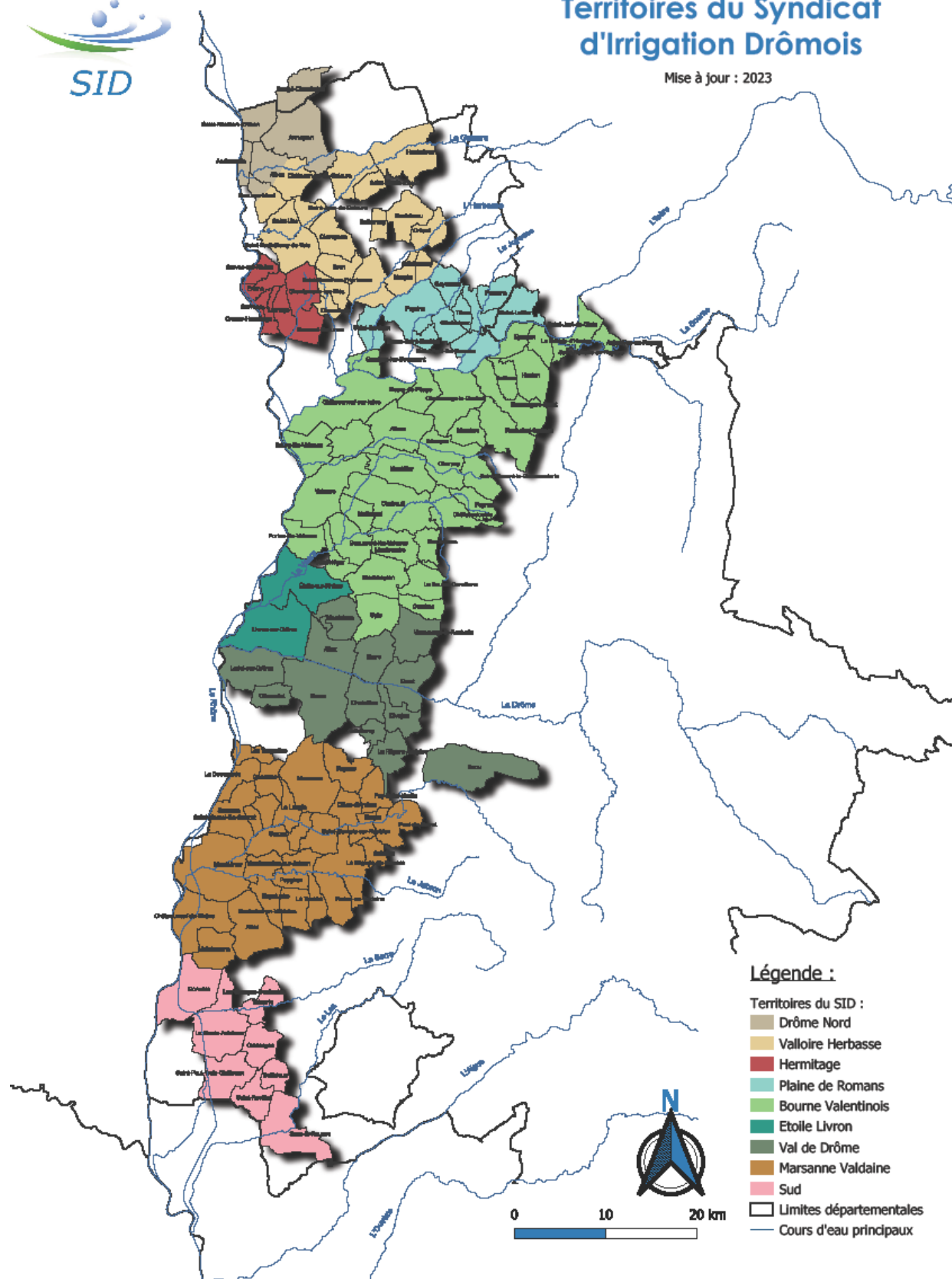
ASA d'Auberives en Royans :

Assistance technique



Territoires du Syndicat d'Irrigation Drômois

Mise à jour : 2023



SYNDICAT D'IRRIGATION DRÔMOIS

Siège Administratif : 23, rue des Tilleuls – 26120 MONTELIER

Tél : 04.75.58.75.55 <https://www.syndicat-irrigation-dromois.fr>